L'ABEILLE.

Journal Officiel de l'Etat et de la Première Municipalité.

PAR J. BAYON.

NOUVELLE-ORLEANS:

LUNDI MATIN, 24 DECEMBRE 1838.

LE MÉTÉORE A LA NOUVELLE-ORLEANS.

Il arrive rarement que des navires de guerre étrangers viennent déployer leurs pavillons dans les eaux du Mississipi en face de la Nouvelle-Orléans. Il y a quelques vingt ans et plus que le drapeau Britannique osa se montrer dans les eaux du golfe, et que quelques transports anglais vinrent déposer sur nos plages un certain nombre de phalanges ennemies dont nos soldats-citoyens firent ample justice. Le canon du 23 décembre annonça le commencement de cette téméraire entreprise, et celui du 8 janvier en annonça la fin. Vingt-quatre ans se sont écoulés, et le souvenir de cette brillante journée, qui mit le sceau à l'indépendance des Etats-Unis, et ôta, sans retour aux Anglais, l'espoir de remettre jamais le pied sur le territoire américain, ce souvenir est encore aussi frais, aussi récent que si l'événement ne datait que d'hier. Aujourd'hui encore il fait palpiter le cœur des Louisianais, et réveille de justes sentimens d'orgueil et de satisfaction. Encore quelques jours, et la Nouvelle-Orléans célébrera le 24e anniversaire de cette mémorable bataille, dans laquelle les légions *invincibles* de la Grande-Bretagne, mordirent la poussière, à trois lieues de cette ville, dont elles purent distinguer les clochers, mais où il ne leur fut pas donné de réaliser le rêve du *pillage* et de........que dans leur langue elles qualifiaient de *Booty et beauty*. Cette fois-ci, le pavillon et les bouches à feu d'un navire de guerre Français, se joindront au pavillon étoilé et à l'artillerie américaine pour saluer l'impérissable 8 de janvier, et célébrer la conquête définitive et irrévocable de l'Indépendance de cette belle partie du Nouveau-Monde. Aujourd'hui, comme il y a soixante ans et plus, comme au temps des Washington, des Rochambeau, des Lafayette, la France répondra aux cris de l'Amérique et les deux nations feront entendre de concert les joyeuses acclamations du triomphe et de la victoire. Puisse cette sainte union des deux peuples ne jamais se démentir! Puissent les relations amicales, fondées sur d'honorables souvenirs, loin de s'affaiblir, se resserrer plus que jamais et devenir indissolubles, dans l'intérêt mutuel de deux peuples faits pour s'aimer, s'estimer et se tendre la main d'un bord de l'Atlantique à l'autre!

La visite du Météore ne contribuera sans doute pas peu à resserrer ces liens d'amitié et de bonne intelligence entre les deux nations. La France doit être satisfaite et glorieuse de l'accueil fait dans le Nord, à l'un des princes de la famille royale, et dans le Sud aux officiers du seul bâtiment de guerre qui y ait encore paru. Elle doit trouver dans ces franches et loyales démonstrations d'amitié une preuve certaine du rang distingué qu'elle occupe dans l'estime du peuple Américain, et une marque aussi touchante qu'incontestable du bon souvenir que gardent les peuples aujourd'hui libres et indépendans de la grande Union, de la part que les fils de la France ont prise aux nobles et courageux efforts qui les ont dégagés du joug Britannique.

De leur côté les habitans de la Nouvelle-Orléans, ne peuvent que se féliciter du hasard heureux qui a présidé au choix des officiers Français qui pour la première fois sont venus fraterniser avec eux à l'ombre de leur propre drapeau, et de tendre la main de l'amitié à de dignes et vaillans compagnons d'armes. Sans vouloir offenser la modestie de ces Messieurs par des éloges ou des flatteries, nous ne faisons que leur rendre justice en disant que les habitans de cette ville ont su apprécier leur urbanité, leur politesse, et cet esprit de franchise chevaleresque, qui a de tout temps distingué le militaire et le marin Français. Ils font honneur à leur pays et à leur arme.

Malgré l'espèce d'importunité fatigante avec laquelle la foule n'a cessé d'encombrer le Météore depuis son arrivée, malgré les inconvéniens qui résultent toujours nécessairement de ces sortes de visites à bord d'un navire de guerre, on a pu se convaincre que Messieurs les officiers du Météore et leur digne commandant ont toujours été d'une complaisance admirable, et qu'ils ne se sont pas un seul instant relâchés des attentions et des égards avec lesquels ils ont toujours accueilli leurs nombreux visiteurs. Les dames surtout ont retrouvé sur le pont du Météore le vrai type de la politesse et de la galanterie française. Messieurs les officiers Français ont déjà parcouru le globe, et ont visité bien des pays; partout sans doute ils ont été reçus et fêtés; mais, ou nous nous trompons fort, ou ils ne perdront pas de sitôt le souvenir de la Nouvelle-Orléans. Les fêtes mêmes des opulens et luxurieux asiatiques, ne leur feront point oublier celles dont ils ont été les héros sur les bords du Mississipi. Le bataillon d'artillerie a commencé la série de diners et de fêtes qui, jusqu'à ce jour n'a pas été interrompue, et qui menace de ne point cesser de sitôt. Dans un grand et splendide diner, qui réunissait toutes les autorités civiles et militaires de la Nouvelle-Orléans, et où le glorieux drapeau Américain se mariait à l'immortel drapeau tricolore, des toasts nombreux et tous plus flatteurs les uns que les autres, pour l'une et pour l'autre nation, ont été successivement portés et rendus avec un enthousiasme difficile à décrire. Le *général* Gaines, cet aimable vétéran de la gloire Américaine, qui au caractère vraiment militaire, sait allier toutes les grâces et l'exquise politesse de la société, n'a pas voulu rester en arrière, et a reçu à sa table les officiers du Météore. Cet exemple a été suivi par le Maire de la ville, et par une foule d'autres personnes qui se sont empressées de fêter ces braves marins. Samedi passé S. E. le gouverneur de la Louisiane, accompagné de tout son état-major, en brillante tenue, est allé faire une visite officielle au Commandant du Météore, et a été accueilli par une salve de 13 coups de canon. Hier, une revue générale de la légion de la Louisiane a été passée par le général Gaines, accompagné de Messieurs les officiers Français, qui paraissent décidément devoir faire partie de toutes les fêtes.

Enfin la journée d'hier 23 décembre, qui est déjà si riche de souvenirs pour les habitans de la Louisiane, s'est terminée par un repas aussi remarquable par le nombre et le choix des convives, que par l'élégance et la franche cordialité qui y ont présidé. Ce repas a été donné par le major-général W. Dubuys, et honoré de la présence du général Gaines, du commandant et des officiers du Météore, et de tout ce que la ville contient d'hommes distingués.

Nous ne pouvons voir qu'avec plaisir cette heureuse fraternité, cet échange de civilités qui fait honneur aux deux partis, et qui ne peut manquer d'avoir les plus heureux effets sur les relations déjà si amicales qui existent entre la France et les Etats-Unis.

GRAND CONCERT.

Toute la population dilettante de la ville est en émoi. Ce soir, M. Cobini donnera dans la salle St-Louis, un véritable concert-monstre, qui est appelé à faire époque dans les fastes musicaux de la Nouvelle-Orléans. Ce sera un de ces rendez-vous d'honneur où tout ce qui est doué de deux oreilles se gardera bien de manquer sous peine de passer pour un vendale. Chacun y sera, car chacun a une double dette à payer, celle qu'on doit à l'art d'abord, puis celle qui est due personnellement à M. Cobini.

En effet, s'il est un artiste qui ait bien mérité du public, c'est assurément M. Cobini. Artiste distingué, violon remarquable et cent fois applaudi par la population louisianaise, il est en outre une des pierres fondamentales de nos plaisirs. Nul n'y est plus dévoué. Il est de toutes les concerts, de toutes les fêtes &c. Sans lui un bal n'est point complet, et le plaisir n'y sait plus sur quel pied danser. C'est lui qui dirigeait, l'année dernière, l'orchestre du bal de société de la salle d'Orléans et c'est encore lui, qui cette année dirige les bals de la salle Saint-Louis. Son archet est un sceptre sous lequel tout ce qui aime la musique, tout ce qui danse et valse et galoppe, doit courber forcément la tête. Ce sceptre est peu lourd du reste, dans la main de cet autocrate débonnaire, qui loin de l'appésantir sur ces sujets, n'est jamais aussi heureux que lorsqu'il a su donner de la souplesse aux jarrets les plus rétifs. En un mot M. Cobini s'entend merveilleusement bien à conduire un orchestre de bal. Sa bonne volonté est infatigable, et en revanche le public lui garde une bonne part de bienveillance et de sympathie.

Ce serait donc un devoir d'assister à ce concert, fut-il même composé de la façon la plus médiocre. Il est loin d'en être ainsi pourtant. Le programme du concert est au contraire un des meilleurs qu'on ait vus depuis longtemps, et nous le répétons, c'est un concert qui fera époque.

L'orchestre composé de 60 musiciens sous la direction de MM. Prévost, Cobini et l'Hémann, exécutera ouvertures, harmonies et valses.

Vallière, notre haut-bois dont la Nouvelle Orléans est fière, à juste titre, se fera entendre dans le duo de la *Norma* avec M. Jobey dont le talent est bien connu &c. &c.

Un tel concert, composé de l'élite des musiciens de la Nouvelle Orléans, qui compte déjà tant d'excellents musiciens, et exécuté dans une salle comme celle de la salle St. Louis, est une véritable solennité artistique. Rien n'y manquera. L'orchestre sera digne de la salle, la salle sera digne de l'orchestre, et certes ce sera un coup-d'œil ravissant que ce temple merveilleux, tout paré de femmes élégantes et retentissant des sons de la musique de Straun, de Bur, de Bellini &c. Ce serait folie de s'en passer.

Dans une conversation à laquelle nous participions, on nous demandait si les banques en reprenant leurs paiemens en espèces, ne se verraient pas obligées non seulement de suspendre tous nouveaux escomptes mais encore d'augmenter le chiffre à payer sur les billets renouvelables! Que les banques refusent de faire de nouveaux escomptes de quelques temps nous le concevons, mais placées comme elles le sont elles peuvent facilement renouveler en entier tous les billets d'accomodation. La saison des remises à faire à l'étranger est passée, or tel négociant qui emprunte aujourd'hui à une banque, les sommes qu'il en obtient servent à s'acquitter envers une autre. Ce sont des fonds qui ne sortent pas d'ici. Que les banques conviennent entr'elles de renouveler entièrement à soixante jours tous les billets d'accomodation qu'elles ont et nous sommes persuadés que tout le monde y gagnera.

DES BANQUES, DE LA 1RE. ET DE LA 3ME. MUNICIPALITÉ.

S'il est une position dont la gravité se complique à mesure que nous touchons au jour fixé par les banques pour la reprise des paiemens en espèces, c'est certainement celle dans laquelle vont se trouver la 1ère. et la 3me. Municipalités.

Lorsque dans la mémorable journée du 11 mai 1836, les banques firent savoir au public qu'elles croyaient devoir, dans l'intérêt de la communauté suspendre leurs paiemens en espèces, il devint nécessaire alors, de suppléer au manque d'espèces, afin de procurer au public les moyens de sortir de cette conflagration [illegible] les municipalités [illegible] jusqu'à nouvel ordre, [illegible] municipalités [illegible] qui avaient [illegible] [illegible] banques [illegible]

...est indispensable pour la cité. Des lors, les parties énormes qu'eussent préparé à éprouver par le fait de la suspension des banques, furent moins sensibles, et chacun considéra les municipalités comme les seules ancres de salut auxquelles on dût avoir recours. En effet tout le monde rechercha cette circulation municipale, et c'était à qui voulait s'en procurer le plus pour les dépenses du lendemain. La foule accourait de tous les points de la ville, aux différentes municipalités, pour leur demander comme faveur d'échanger des bons municipaux contre des billets de banques; et lorsqu'il advenait qu'on ne pouvait pas s'en procurer, les désappointés se demandaient comment ils pourraient se procurer le lendemain.

Par l'effet de ces bons municipaux, les banques ont été essentiellement favorisées en ce qu'elles trouvaient l'immense avantage, de payer, avec ce papier, toutes les fractions qu'elles auraient été obligées de compter en espèces, car il eût fallu bon gré malgré que les banques fournissent au public, suffisamment de petites monnaies pour qu'il pût se procurer les choses de première nécessité.

Si donc les banques de la Nouvelle-Orléans, se sont trouvées moins embarrassées, pendant les terribles effets de la crise; si plus d'une d'entr'elles n'a pas fermé ses portes, c'est aux municipalités qu'elle doit en rendre grâce.

Il est donc de toute justice, et même de l'honneur des banques qu'elles s'occupent à leur tour de venir au secours de la première et de la troisième municipalités, menacées aujourd'hui dans leur crédit. Déjà la banque de Cité annonce que dès le premier lundi de janvier, les bons de la seconde municipalité seront payés par elle en espèces; tandis que de l'autre côté, nous voyons repousser avec dédain et méfiance ceux de la première et de la troisième municipalités. Tout refus des Banques de leur procurer, aujourd'hui qu'elles le peuvent, les moyens de retirer leur circulation, ne fera qu'encourager les plus infâmes spéculations. Ce ne sont pas les gens aisés qui souffriront de ces pertes; pour ceux-là, les Banques se montreront libérales; mais les malheureux ouvriers, cette classe indigente, mais *honnête* de la société, classe parmi laquelle circulent en plus grande quantité ces bons municipaux, à quelles pertes ne se verront-ils pas réduits, lorsque, pour ne pas mourir de faim peut-être, ils se trouveront forcés de perdre en escompte la moitié des sommes que l'économie et le travail leur avaient procurées. Eh! qui profitera de leurs malheurs? quels sont ceux qui se disputeront leurs dépouilles? des gens qui, en raison de leur fortune, peuvent laisser dormir leurs capitaux, se lanceront dans ces spéculations, et forces sera aux malheureux de se livrer à toute la férocité de leurs offres.—Ainsi nous verrons cette classe laborieuse qui tient infiniment plus à remplir honorablement ses engagemens, que grand nombre de gros bonnets, qui déjeûnent, dinent et soupent au Champagne, se trouver sous la hache de ces vampires qui attendent avec impatience le moment où ils devront frapper les nombreuses victimes que le sort leur enverra.

Il n'y a que les Banques qui puissent déjouer les projets de ces spéculateurs. La bonne volonté ne manque pas aux deux municipalités; leurs revenus d'une année suffisent pour garantir le montant de leur circulation, mais elles se trouvent aujourd'hui comme les Banques se trouvaient elles-mêmes, il y a un an, dans la presque impossibilité de la faire rentrer.

Pour éviter cette crise municipale, pour éviter aux malheureux de perdre le peu qu'ils ont acquis, pour soutenir le crédit de ces deux municipalités, il est indispensable que les Banques leur procurent aujourd'hui les moyens nécessaires qui leur manquent. Ce n'est pas aux noms de ces deux municipalités que nous demandons l'aide des Banques, mais pour une foule de gens, qui se trouveront réduits à la misère la plus profonde, s'il leur fallait perdre 30 ou 40 pour cent sur l'argent municipal qu'ils ont gagné à la sueur de leur front.

Nous espérons donc que les Banques, jalouses à leur tour de rendre service pour service, procureront à ces deux municipalités les moyens de conserver intacte leur réputation.

Nous voyons avec plaisir que la banque de l'Union du Mississipi a résolu dans une assemblée, tenue par sa direction le 14 de ce mois, qu'elle émettrait à dater du premier lundi de janvier prochain, des billets payables en espèces sur demande.

Dans la même séance il fut en outre résolu, que cette banque tirerait des *checks* pour *ses post-notes* sur la Nouvelle Orléans à 3 pour 100 et à 4 pour 100 sur Philadelphie et, qu'à dater du premier lundi de janvier, elle continuerait de tirer des checks pour *ses post-notes*, sur les villes ci-dessus, ainsi que sur des billets payables sur demande et aux prix courans.

Cette détermination de la part de la Banque de l'Union doit nécessairement contribuer à diminuer les craintes de celles de la Nouvelle Orléans de voir exporter leurs espèces, pour remplir les caveaux de celles de l'Ouest.

CORRESPONDANCE DE L'ABEILLE.
LETTRE VIIIe.

Washington 14 décembre 1838.

S'il n'était pas suffisamment démontré que l'opposition est déterminée à entretenir l'esprit d'agitation qui existe au sujet de l'abolition, nous en trouverions une preuve évidente dans les mouvemens de MM. Adams et Slade, appuyés par quelques autres, qui par esprit de parti, renonceraient à toute espèce de pudeur. Dans le comté de Monroe, New-York, où le bon sens du peuple n'a pas encore commencé à agir et où les Whigs, grâce à l'influence des banques, ont remporté une victoire passagère, nous trouvons une assemblée d'abolitionistes régulièrement organisée, dans laquelle on exprime les sentiments les plus diaboliques. Ce qui suit peut servir d'exemple:

"RESOLU que l'abolition *immédiate* de l'esclavage dans les Etats Unis, servirait fortement les intérêts du sud, en le mettant à l'abri de tout danger de violences et d'insurrections domestiques!!"

"Que l'esclavage ruine la santé et le pouvoir de la nation, ternit la réputation du pays &c. &c."

Misérables fanatiques! ne savent-ils donc pas que le sud est parfaitement en état de veiller à ses propres intérêts et n'a pas besoin qu'on lui dicte ce qui peut contribuer à son bonheur, à sa richesse et à sa puissance, de quelque part que lui viennent d'ailleurs ces avis? En sont-ils encore à apprendre que le travail des esclaves du sud enrichit le nord et ne sont-ils encore satisfaits de la taxe énorme, qui a été imposée aux produits du sud?

Encore un autre exemple:

"RESOLU que nous nous abstiendrons autant que faire se pourra de l'emploi d'aucun des produits du travail d'esclaves &c."

Cette résolution a été pour le moment déposée sur le bureau, mais il est hors de doute qu'elle sera adoptée à la prochaine assemblée.

Je ne m'étends sur ces divers faits que pour prouver l'inimitié mortelle dont les whigs du Nord sont animés contre les intérêts du Sud.

Les sentimens de M. Van-Buren et du parti républicain, si noblement exprimés sur ce sujet sont autant de coups de poignard pour les Fédéralistes.

Le sénat a présenté hier une discussion très intéressante, au sujet du 4e terme de paiement, mesure à laquelle les meneurs du parti Whig tiennent toujours, dans la vue sans doute d'entraver les opérations du trésor. Le colonel Benton a produit un argument d'une grande force contre l'acte et la taxé de mesure hérissée de dangers pour la liberté et l'indépendance. Il a dit que bientôt on le regardera comme une dette et qu'on lèvera des taxes pour les distribuer entre les corporations; que les prix des terres publiques seront maintenus à un taux élevé, au détriment des nouveaux états, afin d'en distribuer le produit entre les états riches et populeux; que l'endroit où l'argent est le plus en sûreté, c'est la poche du peuple. Adoptez le bill, amendé comme on le propose, par l'insertion d'un jour fixe (le 1er janvier 1840) et le dé sera jeté. Le Sud et l'Ouest pouvent se préparer à payer des taxes aux autres portions de l'Union. M. Benton a dit qu'il était en faveur d'un renvoi, d'un renvoi éternel de cette mesure dangereuse et insidieuse. M. Calhoun de son côté parla avec son éloquence accoutumée, attribuant la majeure partie des maux qui accablent le trésor, au vertige et à l'extravagance occasionnés par les tarifs de 1824 et de 1828 et il soutint que de la même cause provenait cette détérioration de principes moraux et politiques qui caractérisent les temps présents. La chambre n'a rien décidé ni sur l'amendement ni sur le bill; le tout a été renvoyé à une autre séance.

La chambre dans un comité général s'est occupé ce matin du bill qui fait des appropriations, en partie pour les dépenses du gouvernement pendant les années 1838 et 1839. Ce bill a été discuté et adopté.

Un membre du Massachusetts a présenté quelques pétitions pour l'abolition. M. Wise s'est opposé à ce qu'elles fussent admises. L'orateur a décidé que d'après les résolutions de M. Atherton, récemment adoptées, les pétitions doivent être admises. M. Wise en appela de la décision de l'orateur, il en résulta une discussion assez bruyante et assez vive, mais la chambre par un vote unanime (*six exceptés*) a maintenue l'opinion de son Président.

Les autres affaires n'ont présenté aucun intérêt et la chambre s'est ajournée à lundi. R.

PENNSYLVANIE.

A la date de nos dernières nouvelles la farce solennelle due au génie inventeur du gouverneur fédéral de la Pennsylvanie, tirait à sa fin. La force militaire a été renvoyée en grande partie, et l'agitation des esprits commençait à se calmer. Le gouverneur a fait par réquisition un emprunt de $5,000 au trésor de l'Etat pour défrayer les dépenses des volontaires, mais le trésorier a refusé d'y accéder, attendu qu'il n'y était autorisé par aucun acte d'appropriation. Il s'en suit que les frais occasionés par le caprice du gouverneur ne seront point payés ou devront l'être par lui-même.

Le certificat du shérif du comté de Dauphin, par lequel il est démontré qu'il pouvait conserver la paix publique sans l'interposition de la force militaire, a fortement contribué à tourner le gouverneur en ridicule et à calmer l'effervescence publique.

Les rapports des élections pour gouverneur ont été comptés, et David R. Porter, candidat démocrate, a été déclaré dûment élu conformément à la loi. On porte la majorité à cinq mille et au-delà, et les journaux fédéralistes se gardent bien de déclarer que les retours des dix districts démocratiques du comté de Philadelphie ont été omis, et qui seuls formeraient une différence de plus de 3,000 voix.

Si tous ces votes avaient été comptés, la majorité du général Porter eût été de plus de 9,000!

P. S. Des nouvelles plus récentes de Harrisburg n'annoncent aucun changement important dans l'état des affaires. Le sénat n'a reconnu ni l'une ni l'autre des deux branches de la chambre des représentants, et il n'a rien décidé sur les prétentions opposées de quelques-unes des membres.

Le gouverneur élu, DAVID R. PORTER, est arrivé à Harrisburg, le 13. Quelques-unes des compagnies de volontaires sont retournées chez elles.

CANADA.

Nos nouvelles de New York parlent d'un nouveau débarquement de la part des patriotes du [illegible], et il n'est plus permis de douter de l'authenticité du rapport sur l'invasion de Sandwich par ces insurgés. Le Détroit Daily Advertiser du 1er affirme que cotton la brick courrant à Sandwich, il est ensemble six nombres considérables de rebelles dans les bois du district de London, qu'ils font les préparatifs nécessaires pour en venir aux mains et qu'il est arrivé à Malden dix pièces de 24, avec une grande quantité de munitions. Il y a encore d'autres rumeurs en circulation, mais jusqu'à présent ils méritent peu de fixer l'attention.

Nous trouvons ce qui suit dans le Cleveland Herald du 8 de ce mois:

"Le 4 décembre à 2 heures du matin, les Patriotes ayant volé le steamboat Champlain, réussirent à opérer un débarquement sur le rivage canadien à quelques milles au-dessus de Détroit et descendirent jusqu'à Windsor, qui se trouve directement en face de cette ville. Là ils mirent le feu à un bateau à vapeur anglais et à plusieurs édifices, occupés comme dépôts militaires. Il y eut une collision entr'eux et la milice de l'endroit. Après un feu assez vif, les Anglais descendirent le fleuve, et les Patriotes le remontèrent. Ceux-ci sont, dit-on, au nombre de deux ou trois cents.

On prétend que la milice a eu 17 hommes de tués et sept de blessés et en outre qu'un grand nombre de miliciens a passé du côté des Patriotes. Ces derniers n'ont perdu qu'un seul homme et ont eu deux blessés.

Un détachement de troupes des Etats-Unis, avec deux pièces d'ordonnance, se trouve dans ce moment à bord de l'Erie, sous le commandement du major Payne; il doit empêcher toute jonction ultérieure avec les patriotes.

Les patriotes qui ont traversé le fleuve étaient conduits par un nommé Parker et venaient presque tous de l'Ohio. Quinze ou vingt autres sont parvenus à traverser à Hog Island. Les Anglais les accueillirent à coups de canon; un jeune homme de l'Ohio, nommé Lewis, a été coupé en deux par un boulet.

On pense qu'après la bataille de Windsor, les patriotes se sont avancés dans le district de London, où le peuple s'est, dit-on, ameuté.

Les forces anglaises de l'autre côté de Détroit sont évaluées à 300 hommes.

On lit encore ce qui suit dans le Détroit Advertiser:

Autre saisie d'armes patriotes.—Depuis la fatale affaire de Prescott, les étrangers n'ont pas discontinué d'affluer dans la ville, et depuis quelques jours on rencontre dans toutes les directions des groupes errants sans but fixe.

Dimanche soir, on estimait à quatre ou cinq cents le nombre des étrangers en ville, et quiconque a conversé avec eux, ne peut se méprendre sur le but du rassemblement. Ils sont patriotes; ce ne sont pas des sujets *opprimés* de l'Angleterre, mais citoyens, pour la plupart, des Etats-Unis, de tous les rangs et de tous les âges. Il court des bruits étranges sur leurs mouvemens projetés. Dans les commencemens, ils ne se hasardaient pas volontiers à communiquer avec quiconque n'était pas muni du signe mystique de la fraternité; cependant peu à peu ils se sont relachés de leurs précautions, et samedi soir, ils parlaient ouvertement de leurs intentions, qui sont, s'il est possible, et si le courage de leurs chefs se soutient, de traverser le fleuve dans le premier bateau que leur fournira la *fortune*, et de planter l'étendard patriote sur le territoire anglais.

Dimanche soir, 3 de ce mois, le général Brady reçut avis que les patriotes avaient quantité d'armes &c. cachées dans les bois au-dessus de Springwells. Il était environ 8 heures du soir; en fort peu de temps, le général, accompagné du colonel Whiting, du major Larned et un détachement des troupes des Etats-Unis, sous les ordres du major Payne, partit de Détroit et revint avant deux heures du matin, avec douze caisses d'armes &c. qui ont été trouvées en partie dans les bois et en partie dans une petite maison, près de la rivière rouge.

Un autre journal annonce la prise par les patriotes du fort Malden et de 175 prisonniers. Ils ont carnage a été horrible de part et d'autre.

Les marchands du Canada, vis-à-vis la ville, depuis plus de quinze jours, vendent leurs marchandises à l'encan ou les transportent sur le bord Américain.

REPRISE DE JOHNSON.—Grâce à l'activité et à la persévérance du capitaine Wm. Vaughan, de la marine des Etats-Unis et du député marshal J. W. Turner, d'Oswego, Wm. Johnson a été repris et remis entre les mains du marshal.

EXECUTION DU GENERAL VON SCHULTZ.—Extrait du Sackett's-Harbor Journal, du 9 déc.)—Nous apprenons par un monsieur, qui a été témoin oculaire, que le commandant patriote Von Schultz a été pendu hier matin à Kingston, et que le colonel Abbey et M. George doivent être exécutés aussi prochain, et peut-être aussi M. Woodruff.

GRAND INCENDIE A QUEBEC.—Le quartier de Près-de-Ville, qui avait déjà été plusieurs fois ravagé par le feu, est encore devenu la proie d'un vaste incendie, qui a commencé entre 10 et 11 heures hier soir, dans une maison de pension près du plan incliné qui monte à la citadelle, et a duré jusque sur le jour. Nous n'avons pas encore pu recueillir des détails exacts, mais l'on porte à plus de cinquante le nombre de maisons brûlées, et nous avons l'autorité de M. le curé pour dire que ces maisons contenaient, l'une portant l'autre, au moins cinq familles, la plupart déjà pauvres et qui ont presque tout perdu. L'incendie s'est étendu depuis l'auberge de M. Hummel jusqu'au quai appartenant à Mgr. l'évêque de Québec et occupé par M. Lemesurier.

Nous apprenons qu'il doit se tenir demain, à la Bourse, une assemblée des citoyens pour aviser aux moyens de soulager les nombreuses victimes de ce désastre.—*Gazette de Québec, 29 nov.*

MONTREAL, 5 DEC.—Les nouvelles du Haut-Canada sont encore fort incertaines. Beaucoup de bruits divers ont couru au sujet de ce qui se passe en cette province. On parlait d'un débarquement considérable de sympathistes, d'une attaque sur Amherstburgh et d'une défaite complète des brigands; mais il n'y a rien encore d'officiel à cet égard.—*L'Ami du Peuple.*

La cour martiale n'a rien encore décidé. Elle a commencé hier à entendre les témoignages en faveur des accusés.—*Ib.*

A. Pajameau de St. Hyacinthe, M. Morrison du même lieu et six ou sept autres individus ont été amenés en prison, lundi.—*Ib.*

CANADA.

(*Par l'Estafette d'hier.*)

Nous tirons ce qui suit du Kingston Chronicle du 5 décembre,

PROCES DES BRIGANDS. Samedi dans l'après midi, la *Cour Martiale* de la milice a prononcé sur le sort de trois individus: le chef Niles, J Van Schulz, Dorothus Abbey, Colonel, et Daniel George, le prétendu payeur. La décision de la Cour ne sera cependant rendue publique, que lorsque le Lieutenant Gouverneur aura fait connaître la sienne.

Lundi on a fait le procès à Martin Woodruff né à Salina, comté d'Onondaga, New-York, agé de 40 ans. Il s'est déclaré coupable.

Dans le courant de la même journée, Charles Smith, Aaron Dresser, jeune, Timothée P. Raccoon, et W. Gates ont été amenés devant la Cour. Ces jeunes gens ont été pris par le steamer Cobourg, mardi soir 13 novembre, au moment où ils tentaient de s'échapper de *Wind Mill point* dans une petite chaloupe. Ils étaient accompagnés de Daniel George. Les prisonniers ont été identifiés par le lieutenant Lery, de la Marine Royale, à qui ils se sont rendus.

Charles Smith est du Cap Vincent, comté de Jefferson; c'est un garçon de 21 ans et de fort bonne mine. Aaron Dresser, jeune, est d'Alexandrie, comté de Jefferson et William Gates, de la ville de Syme, même comté. Ces jeunes gens se plaignent amèrement de la tromperie dont ils ont été dupes de la part de certaines personnes influentes, et ils nomment entr'autres M. Prendergart, le Servant, de Madoc, près de Belleville.

La Cour s'est ajournée de lundi soir à ce matin pour donner le temps au juge avocat de faire les préparatifs nécessaires pour la suite des procès.

Le bateau à vapeur *Pawnee*, arrivé hier de Saint Louis, d'où il est parti le 7 de ce mois, rapporte que la rivière était couverte de monceaux de glaces flottans; que le bateau à vapeur Palmyra, se rendant à la Rivière Rouge, avait frappé contre un chicot à 75 milles au dessous de St. Louis, le 8 courant et a sombré dans six pieds d'eau. On pensait pouvoir en retirer les machines et l'ameublement de la chambre, mais quant au bateau on le considère entièrement perdu.

COMBAT HORRIBLE A LOUISVILLE.

Si ce que nous lisons dans le Journal de Louisville se confirme, il faut avouer qu'une position du peuple des Etats-Unis mérite bien l'épithète de barbares dont quelques étrangers les stigmatisent encore. Les sauvages ne font certainement pas mieux; mais eux du moins, ne parlent pas de leur civilisation, de leurs mœurs, de leurs sciences, de leurs arts; ils n'élèvent pas de ridicules prétentions à l'un des premiers rangs parmi les nations. Ils ne se vantent pas de leurs lumières. Mais nous, nous ne cessons d'avoir à la bouche les grands mots de philanthropie, de lois, de justice, d'organisation sociale. Nous croyons avoir atteint la perfection en tout, tandis que sous certains rapports, nous sommes restés inférieurs à ces Indiens, à ces sauvages dont nous avons usurpé les terres natales.

Ce qu'il y a surtout d'affligeant dans ces scènes honteuses, qui ne se répètent que trop souvent, c'est qu'on y voit fréquemment figurer les noms de certains individus qui par leur profession, par leurs lumières réelles ou supposées et par le rang qu'ils occupent dans la société, devraient donner l'exemple, de la décence, de la modération et du respect pour les lois. Aujourd'hui encore, c'est un JUGE, c'est un DOCTEUR qui le couperet à la main assassinent lâchement un homme défense et sans armes. Il serait vraiment permis dans des cas pareils de souhaiter que la loi eût deux poids et deux mesures; l'une pour ceux qui par ignorance, par manque d'éducation commettent un crime et l'autre pour ceux qui par leur rang et leur profession sont censés connaître les lois, et doivent les respecter et les faire respecter.

Voici les faits:

"Samedi soir, dit le Journal de Louisville du 17, une difficulté s'éleva entre le JUGE *Wilkerson*, le Dr. *Wilkerson* et Mr. *Murdo*, tous trois du Mississipi, d'un côté, et un Mr. Redding, marchand tailleur de cette ville, de l'autre, au sujet de quelques habits que ce dernier avait faits pour les individus ci-dessus nommés.

Il paraît que Redding fut assez maltraité par ces Messieurs, et que le même soir il se rendit à l'hôtel de Galthouse, pour obtenir satisfaction. Il était accompagné de trois ou quatre de ses amis. Dans la buvette, il rencontra le juge Wilkerson et il y eut entr'eux un échange de mots. Le juge sortit et revint bientôt après avec le Dr. Wilkerson et Mr. Murdo tous armés de *couteaux à la Bowie*. Une bataille générale commença aussitôt. Mr. Meek, garçon de buvette de Wall-streethouse fut tué d'un coup de couperet. Ce même instrument de mort traversa les poumons de Mr. John Rothwell, chapelier de cette ville, qui en est mort hier soir. Mr. Holmes, pilote ou ingénieur de steamboat, a été cruellement mutilé. En fort peu d'instans, la foule se rassembla autour des combattans et les Mississipiens battirent en retraite sur l'escalier de l'hôtel. En le montant, l'un d'eux reçut une blessure dans l'épaule, d'un coup de pistolet. Il y riposta, mais sans atteindre personne. Nous apprenons que M. Redding et ses amis étaient désarmés, du moins ils ne montrèrent aucune arme pendant le combat. Le juge et le Dr. Wilkerson et leur ami Murdo ont été arrêtés et envoyés en prison."

PERTE DU BATEAU-A-VAPEUR WILMINGTON.

Extrait d'une lettre de Key-West, 23 nov. 1838.

MR. J. COFFEE,

C'est avec un profond regret que je m'empresse de vous faire part de la perte du bateau-à-vapeur Wilmington, parti sous mon commandement, de Philadelphie pour Mobile. La première partie du voyage a été très agréable. Le bateau tenait si bien la mer, que j'étais animé de la plus grande confiance dans la force de sa construction et dans la manœuvre de sa machine. Le 6 novembre, je relâchai à St-Mary, Geo., afin de prendre une quantité suffisante de bois pour nous mener à Key-West. Le 8, j'avais tout mon bois à bord, ayant complété ma provision à l'île *Amelia*. Le vent était alors au sud-ouest, nous chauffâmes et mîmes en mer. Le 8, à deux heures de l'après-midi, je renvoyai mon pilote et le vent ayant tourné à l'ouest et venant de terre, ce qui applanissait la mer, je me promettais une traversée agréable dans le golfe; mais malheureusement le vent ne resta pas longtemps à l'ouest. Le 8, à minuit, il commença à souffler frais du Nord-Ouest, et le 9, au matin, il continua à souffler du Nord, et lorsque nous arrivâmes au Cap Carnaval, le vent se changea en fort Nord-Est. Les vagues fortement soulevées vinrent battre les flancs du navire et passer pardessus. Cependant le bateau résista très bien et les pompes mises en jeu par la machine, le vidaient à mesure. L'ingénieur me dit qu'il était très inquiet, et qu'il craignait que le bateau ne pût pas résister longtemps. Je lui demandai si la machine était encore en bon état; il me répondit affirmativement et ajouta qu'il [illegible] [illegible]

...me dire que le bateau faisait eau et se remplissait vite et que les pompes n'y suffisaient plus. Je descendis du pont que je n'avais pas quitté depuis notre départ d'Amelia, sans avoir eu une seule heure de sommeil. En arrivant dans le bas, je trouvai tout le plancher couvert d'eau. Je fis appeler tout l'équipage, et on ne put enlever l'eau à force de seaux; nous étions à 8 milles de terre sous le vent. Je m'aperçus que j'en gagnait sur nous, et que le bateau s'enfonçait.

Dans notre intérêt général, j'ordonnai d'hâquer à la barre de diriger vers la terre. Tous les autres travaillaient à pomper l'eau. Nous commençâmes alors à craindre d'être massacrés par les Indiens, je fis tout échouer le bateau à terre.

A 8 heures et demie du matin, le bateau était enfoncé jusqu'aux bords et la machine cessa presque entièrement de fonctionner. Je fis mettre toutes les chaloupes à la mer et j'ordonnai à tout le monde d'y descendre. Je restai seul avec l'homme au gouvernail. Sur les 9 heures, nous étions près de la côte, et le bateau coula dans deux brasses d'eau. Je gagnai la terre à la nage. Les hommes dans les chaloupes les poussèrent à terre et les mirent à sec. Nous nous attendions à tout instant à être massacrés par les indiens. Nous n'avions aucune espèce d'armes pour nous défendre et nous restâmes huit jours dans cet état d'angoisse sans voir âme qui vive et sans découvrir une seule ville. Je dis à l'équipage qu'il fallait persévérer, tâcher de mettre nos chaloupes à flots et raser dans la direction du Cap Floride, dont nous étions éloignés de cinquante milles au sud. Je faillis me noyer en essayant de mettre la chaloupe à flot; elle chavira parmi les écueils et nous fûmes contraints de renoncer à cette idée, jusqu'à ce que le temps fût plus calme. A notre seconde tentative, nous parvinmes à mettre en mer et nous gouvernâmes sur le Cap Floride. Là je trouvai un sloop frêté par le gouvernement, sous le commandement du capitaine EDWARD TEMPLE SAUNDERS; je lui représentai notre situation; et il mit aussitôt à la voile pour aller au secours du reste de notre équipage. A minuit, nous arrivâmes au bateau et nous primes à bord tout l'équipage, dont aucun homme ne périt.

Nous nous dirigeâmes alors sur Indian Key, où nous primes passage sur le schooner Hope, porteur de la malle des Etats-Unis, capitaine Gattrett, qui nous traita avec bonté et nous sommes enfin arrivés à Key-West dans la soirée du 21 novembre, après avoir tout perdu. Je compte me rendre à la Mobile, par la première occasion, ce qui j'espère, ne tardera pas.

Votre serviteur,

JNO. GALLAGHER.

NEW-YORK, 13 Dec. 1838.

VENTES D'ACTIONS.

75 actions de la Banque des Etats-Unis. $120

FARINE — de Tenessee $ 8,85 à $ 9 pour la marque commune; Troy, vendue à $ 8 94, Le coton est toujours ferme.

New-York, 15 déc.

VENTES D'ACTIONS.

50 actions banque du Canal de la N-O. 30j. 88.

Les ventes de coton de la semaine se montent à 3300 balles, principalement pour les besoins de la consommation, à une hausse de 1/4 cent sur les bonnes et fines qualités. Ventes d'Upland à 11 1/2 12 1/2 cents; Orléans, 13 1/2 à 16 cents. La farine est tout à fait inactive; de petites ventes de Genessee à $8 88, pour les marques communes, et $9 00 pour la nouvelle. Celle de Howard street et de Georgetown $8 62 à 75; Troy $8 62 à 75; on ne peut en obtenir que bien peu aux plus pas prix—Meilleure demande pour la meilleure—20 tierçons de la Nouvelle-Orléans, nouvelle récolte, première qualité, 36 cents à 4 mois—P.S. La farine est tombée celle de Genessee, commune, est offerte à $ 75, et Georgetown à $8 69.

AUGUSTA, 20 décembre.

COTON.—La demande a été tout-à-fait bonne depuis notre dernier rapport, et les prix ont haussé de 1/4 à 1/2 cent sur toutes les descriptions, et nous quotons maintenant 12 à 13 cents, comme prix extrêmes, en remarquant toutefois que bien peu de coton en main peut être acheté au premier prix, et plutôt qui se maintiennent au-dessus du dernier. Nos magasins sont presque pleins, et il s'en trouve bien peu de celui provenant des magasins qui se trouve sur le marché. Les ventes faites de celui des entrepôts, pendant la semaine passée ont été considérables, elles se montent à 3106 b. vendues aux prix suivants, 16 balles à 10; 94 à 11; 194 à 11 1/4; 42 à 11 3/8; 176 à 11 1/2; 63 à 11 5/8; 208 à 11 3/4; 88 à 11 7/8; 651 à 12; 408 à 12 1/8; 72 à 12 1/4; 505 à 12 1/2; 180 à 12 5/8; 137 à 12 3/4; 17 à 12 7/8; 105 à 13 et 20 balles Nankin à 15 cents.

MOBILE, 20 déc.

COTON—Le marché au coton a été plus calme hier que le jour précédent. Les ventes n'ont pas excédé 800 balles, à des prix variant bien peu de ceux payés le jour précédent. La grande baisse dans les affaires, n'est due qu'à la faiblesse de l'approvisionnement du marché plus depuis cette semaine que pendant tous ces derniers temps. Le coton n'arrive que très lentement.

LOUISVILLE, 15 Décembre 1838.

REVUE DU MARCHÉ.

REMARQUES — Depuis notre dernier le temps a été modéré mais il est toujours froid. La rivière est toujours basse, et il y a environ quatre pieds de moins dans le détroit au dessus des chûtes, et bien peu d'espoir d'une hausse. Le marché est toujours dépourvu des principaux articles d'épiceries. Le prix du frêt est si élevé que bien peu de chargemens de denrées se font.

TOILE ET CORDES D'EMBALLAGES— Les articles continuent extrêmement calme, et tendent à la baisse. Nous avons entendu parler d'une vente de 400 pièces toile d'emballage. 75 pièces à 17 1/4 cents, et le reste à des conditions qui nous sont inconnues. Nous continuons toujours à quoter la toile d'emballage, à 19 à 20; cordes à 7 à 8 cents. Arrivés cette semaine—Pièces expédiées 269 do. approvisionnement en main, 1790 pièces. Arrivés cette semaine 900 rouleaux corde, expédiés 222 rouleaux. Approvisionnement en main, 21, 761 rouleaux.

JAMBON — Les prix du jambon nouveau, étant meilleurs, ceux du jambon fumé augmentent. Cochon entier vendu en wagon à 8 cents cette semaine. Il vaut en magasin de 8 à 8 1/4 cents.

CAFE — L'approvisionnement est toujours très faible, et les prix augmentent. Nous avons entendu parler de ventes de Rio à 16 cents; St. Domingue à 11 à 15.

COTON — Rien dans le marché.

FARINE — Cet article est toujours calme, et sans changement dans les prix. Quelques ventes à $ 6 50.

PLOMB — Rare et en hausse; mais nous n'avons entendu parler d'aucune vente en dessous de 6 1/4 cents en saumon.

GRAISSE — Des ventes ont été faites en wagons à 8 cents, et aussi bas que 7 1/4 cents. De forts détenteurs la maintiennent toujours à 9 cents.

MELASSE — Rien dans le marché.

CLOUX — Ventes à 8 1/2 cents.

PORC — Nous n'avons qu'à répéter nos remarques de la semaine passée. On peut l'acheter à $10 pour le prime, et $18 pour le mess. La plus grande partie des détenteurs se refusent à vendre à tout ce qui approche de ces prix.

SUCRE — Il se trouve à peine 10 boucauts de la Nlle Orléans dans le marché. Il se vend par baril à 18 à 20 cents. Le sucre en pain a augmenté jusqu'à 23 à 24.

TABAC — Les faibles arrivages de cette semaine, se sont vendus à $ 2,75 à $ 9 50 pour le No 2.

WHISKEY — Commun en wagon 47 1/2 à 48. Les petits cette semaine 441 barils.

CHANGES ET ARGENT — Quelques unes des banques, vendent maintenant des lettres de changes de l'Est à 1 1/2. Elles sont rares.

Nous quotons les billets de banques sans cour, sans changement. Argent du Mississipi, 6 à 7. Brandon 25. Banques de Wiksburg, et des Citoyens de Madison 20 à 25. Lake Washington, 12 1/2 à 14. Tompkby 18 à 20. Alabama, 4 à 5; Tennessee 3 à 4. Nouvelle Orléans 2 à 3. Caroline du Nord et du Sud, et Georgie 5, Détroit 10.

MATANZAS, 4 décembre.—Le mauvais temps qui a régné l'été dernier, diminuera nos productions et en retardera l'envoi. Nous ne pensons pas recevoir de sucre muscovado avant le mois de février, et il n'y aura pas une abondance de melasse avant le mois prochain, on pense que les prix en seront élevés, c'est-à-dire 6 à 6 1/2 réals. Le nouveau café arrive lentement et se vend aussitôt arrivé. Il n'y a pas eu de ventes faites dernièrement.

Prix de la place: bœuf salé 12 à 13; tasso 6 à 7. 4; beurre 16 à 20. 4; chandelles moulées 12 à 19. 4; fromage américain 14 à 18; morue 23. 4 à 4; farine américaine 18 à 19. 4; jambons 17 à 19; graisse 21 à 22. 4; maquereau 6 à 7; porc mess 25 à 26; do. prime 20 à 21. riz 6. 4 à 6. 6; savon jaune 8. 4 à 9; sucre assorti mélangé 8. 9 à 12. 13; blanc seul 12 à 13, brun 7 à 7 1/2; jaune 8 à 9; café, première qualité 9 à 10; 2de et 3ème 7 à 8; melasse 5 1/2 le gallon.

Change sur Londres, 13 à 14 de prime; ports du nord pair à 1 pour cent de prime; Nouvelle-Orléans, 3 à 4 d'escompte.

DERNIERES DATES.

New-York	dec 17	Liverpool	nov 6
Boston	dec 14	Londres	nov 7
Philadelphie	dec 15	Havre	oct 22
Washington	dec 14	Paris	nov 5
Baltimore	dec 15	Bordeaux	oct 13
Charleston	dec 17	Madrid	oct 29
Vera-Cruz	dec 2	Cadix	oct 14
Tampico	dec 9	Havana	dec 12
Mexico	nov 24	Houston	dec 1

☞ Le nouvel ouvrage de Mr. Tullius St-Céran, intitulé:—1814 et 1815 OU LES COMBATS ET LA VICTOIRE DES FILS DE LA LOUISIANE, se trouve chez Mr. Lelièvre, encoignure des rues Royale et Ste-Anne. La moitié du produit de la vente de ce poëme, est destinée aux Orphelins de l'Hospice du Bayou. 24d

☞ Le sac aux lettres du navire fin voilier MOHAWK, pour Liverpool, sera enlevé de la Bourse des Négocians, ce soir à 6 heures. L. H. GALE, 24 dec Agent.

COMPAGNIE DE LA BANQUE & DU GAZ.

Nouvelle-Orléans, 23 décembre 1838.

LES livres de transfert de cette institution seront fermés du 2 au 7 janvier prochain inclusivement. 24 dec—11 J. W. HOUSTON, caissier.

EN raison du décès de M. Jean Baptiste Laporte, l'un des commis ires des ayans causes de MM. Gurlie et Guillot et Charles Lesseps, les dits ayans cause sont invités à se réunir en l'Etude de Théodore Seghers, notaire, rue Toulouse No. 58, le 29 décembre 1838 à onze heures du matin, à l'effet de recevoir le compte que rend M. L. G. Hiligsberg, l'un des dits commissaires, et à leffet aussi de nommer de nouveaux commissaires pour continuer les affaires des dits ayans cause, de donner décharge aux dits sieurs Laporte et Hiligsberg, et de recevoir la démission des soussignés, L. G. HILIGSBERG, 24 dec.—3 J. NABA.

AVIS.—Monsieur Pierre Roy, ainé fait savoir au public qu'il a formé une Société de commerce avec M. Pierre Michel. Ils continueront le même genre d'affaire, dans le même magasin, rue Saint-Philippe, No. 16, sous la raison de P. Roy et Michel. 24 dec—3

TRAITES sur France et New-York à courts jours, à vendre par GEO. BERGEROT, 24 dec—d No. 6, maison Musson, rue Royale.

S. LOKE et Cie. No. 8, Front Levée, reçoivent par les derniers arrivages d'Europe, un nouvel approvisionnement à leur Magasin de Quincaillerie, qui complète entièrement leur assortiment; le tout sera vendu à bon marché pour du comptant, ou de bons billets à ordre de la ville. 24 dec.—a

POELES!—POELES!—S. Locke & Co, No. 8, Front Levée, viennent de recevoir par le navire John-Hall, un nouveau supplément de poëles. Leur assortiment se compose actuellement de poëles à charbon, de Spoor, patentés, de toutes grandeurs; poëles dits Radiateurs, à charbon, de Philadelphie; poëles à fourneaux, idem à James, à deux et trois bouilloires; fours de campagne; poëles à navires et à steamboats; aussi, des tuyaux de poëles, que l'on posera sur demande. 24 dec—a

CUCULLU, LAPEYRE & Co, offrent à vendre,
130 Sacs beau Café Vert de Santiago;
100 do do du Havane, vieux;
350 Caisses Sucre blanc de la Havane;
40 do Sucre brun do;
300 Balles Tabac en feuille, de Cube;
10 Barils Amande Esperanza;
130 Livres Safran espagnol;
400,000 Cigarres, qualité supérieure, et de toutes descriptions. 24 dec

MEDECINES, &c.—Reçues et à vendre par les soussignés; 40 barils sel d'epsum, 30 barils alun, 60 caisses moutarde anglaise, 250 onces quinine, 4 caisses calomel, 4 caisses poudre de Siedlitz, 20 caisses préparations chimiques, 225 caisses fioles d'apothicaire, 7 barils huile de palma christi. JARVIS & ANDREWS, Droguistes en gros, encognure des rues de la Commune et Tchoupitoulas. 24 dec

PEINTURE ET HUILE—1,050 barillets blanc de céruse de New-York et de Philadelphie, broyé à l'huile, 50 barillets peinture verte, 10 barils térébenthine, 80 barils huile pour tanneurs, 40 pipes de blanc de baleine d'été, 100 barils blanc d'Espagne. JARVIS & ANDREWS, 24 dec Encog. Commune et Tchoupitoulas.

CIGARES DE LA HAVANE—65000 cigares de la Havane, de différentes qualités, en débarquement du brick Susan, à vendre par 24 dec ABRAHAM TRIER, 34, Gravier.

MEDECINES PREPAREES, Calomel, Quinine, Acide Acétique, Emplâtres de Morphine, Poudre de Siedlitz, &c. &c. provenant de la compagnie d'Apothicaires de Liverpool, et reçu par le navire Bowditch, et à vendre par JARVIS & ANDREWS, 24 dec Encog. Commune et Tchoupitoulas.

170 SACS CAFÉ de la Havane, [illegible] ABRAHAM TRIER, 24 dec 34, rue Gravier.

LISTE MARITIME.
PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Nav Parthenon, Woodbury, Liverpool. H C Cammack & co
Nav Hermitage, French, St. Joseph
Nav Jupiter, Carter, Boston, L H Gale
Brick Cincinnati, Barstow, Liverpool Read et Bostow
Navire Austin, Fisk, New York S et J P Whitney
Brick Alcarea, Dolme, Charleston J [illegible] et co
Brick Trojan, Chandler, N York W Porter
Goel Oconee, Bladon, Savannah Chase et Barnes
Goel Chancellor, Pearce, Richmond S et J P Whitney
Goel Louisa, Morton, St Yago de Cuba
Goel Corinna, Hitchcock, Galveston Ashbridge et Jenkins
Goel Pacific, Pashford, Savannah G Rowland W Porter

ARRIVES.

Bateau de remorque Tiger, Beebe, de la passe S O, ayant mis en mer la barque anglaise Tecumseh, la goel mexicaine Abispa et la goelette americaine A Washington. Il est parti de la passe le 21 courant, à 11 h. du matin.

Brick Isaac Franklin, Smith, Norfolk.
Goel Diligencia, Martorel, de Campeche.
Brick Isaac Franklin, Smith, Norfolk.
Brick Liganja, McLellan, Thomastown.
Goel Diligencia, Martorel, Campeche.
Goel Amelia, Wilson, Velasco.
Steamer Cenderville, Stephenson, Little Rock.
Steamer Rienzi, Baird, de St Louis.
Steamer Emperor, Auber, Columbia.
Steamer George Collier, Taylor, St. Louis.
Steamer Havana, Bacon, de Paducah.
Steamer Romeo, M'Kinney, Plaquemines.
Steamer Nashville, Wilkinson, Alexandrie.
Steamer Giraffe, Swiler, de la Mobile.
Steamer Corvette, Johnson, de la Mobile.
Steamer J Dupré, Gordon, Plaquemine.
Steamer Teche, Chauvin, Plaquemines.

MEMORANDA.

Arrivé d'ici à N. York, le 11 déc. nav Huntsville, Eldridge.

A Boston pour ce port, 13 déc, nav Nonantum, goel Texas, Shackford, nav Columbia, Barker, partant le 20, nav Ohio, Carter.

Expédié à N York le 13 dec pour ce port, brick autrichien, Allcanassus, Givovich.

Arrivé d'ici à Boston, 13 dec, brick Hamilton, Snow. L'Oyonimbo, parti d'ici pour Liverpool a été rencontré le 6 nov, lat 51, long. 8 30.

Expédié à N York, le 15 courant pour ce port navire Louisville, Allen.

La barque Henry, faisant voile pour Boston a été rencontrée lat. 40 1/2, long. 68.

A N York pour ce port, navire Southerner, partant le 18, navires Arab, Renown, et Riga.

Arrivé d'ici à Boston, le 19, nav Charleston, Eldridge.

Expédié à Boston, le 13 dec pour ce port, goelette Texas, Shakteford.

Arrivé d'ici à N York le 15 décembre, nav. Manry, Nichols. le 26 nov il a échangé des signaux avec le navire Charleston, faisant voile pour Boston; il l'a rencontré de nouveau à la hauteur d'Hatteras.

Expédié à N York le 15, pour ce port, brick Palestine, Macy.

Expédié à Bath (Me.) le 8 déc. navire Hanover, Drummond; nav Platina, Duncan.

Expédié à Philadelphie le 15 déc. pour ce port, goel Oscar, Steelman.

CORRESPONDANCE DE L'ABEILLE.

New-York, 13 décembre 1838.

Le navire paquebot Mississipi est parti d'ici le 9 du courant, au matin, pour la Nouvelle Orléans. Ce bâtiment appartient à la ligne de paquebots de la Louisiane et N. York, je ne puis conséquemment vous donner aucune autre information à son sujet.

Le navire Europe est parti lundi matin 10 du courant. Il porte une cargaison complète consignée comme suit: R Marsh, 3 voitures; A E Crane, 5 balles marchandises; Bennet, Ferriday & co, 10 do; R Wright Jr. Rodd, 1 barillet; J R Oakley, 1 ballot marchandises; Vanbrook & co 1 do; J H Field & co, 619 do; A Grant & co, 895 do; Coit & co, 446 do; Burt & Hawthorne, 30 do; Mallard & son, 12 do; R H McGill 20 do; J Grimshaw 3 do; Forsyth & Lamartine 2 do; Beach & co, 46 do; J McQuaindrel & co, 8 do; Richardson, Waterman & Wood 12 do; J Tournell & co, 2 do; G M Smith & co; Griffith & Barnes 26 do; L Tickner 21 do S Wheeler & co 2 do; J W Duryee 10 do; Station & Avery 1 voiture; Starkey & Writingham 1 ballot; L S Ficket 1 do; Norman, Steel & co 2 do; Lawrence & Legendre 100 do; W G Taunton 23 do; F Ware 3 do; A Oliver, 15 do; B Brower & co 8 do; S J Lafontaine, Prescott, Jones & co 4 do; Wm Ailing 1 do; A P Gray & co 372 do; Opdyke & Carriee, 10 do; G Johnson Jr. 60 do; Meeks & Cantron 9 do; Corina & Gridley 1 do; J B Field 270 do; H W Elsworth 1 do; S & J P Whitney 81 tonneaux pour [illegible] marchandises; Labadie & Jaquelin 20 do; Gottschalk & Davis 12 do; Fogg & Block 70 do; Follain, Belloc & Degelos 1 do; Lawrence & Hill 1 do; J L Brewster 57 do; J Pringle & co 1 ballot marchandises; P & J Ferguson 183 do; James & Taylor 3 do; A Shepard 4 do; McCawley & Fils 7 do; Reanl & Bierra 10 do; J R Allen 3 do; B S Halsey 3 do; J B Bailey 750 do; O Debois 2 do; J Jacobus 2 do; Adams & Harwell 114 do; Wood & Simmons 110 do; C Unger & co 12 do; L Chittenden 1 do; Pierce Shannon & Brother 47 do; A Cordt 40 do; J Hassan 45 do; W Gray 35 do; Nugent & Watt 4 do; W Ryder 11 do; J H Leverich & co 90 do; Waterman & Atherton 30 do; B Bathen, 6 do; E J Field 2 do; J B Black 1 do; Davis & Hobart 175 do; Hurd & Kidder 2 do; Harris Lyons 38 do, Smith & Vorhees 1 do; Hyde & Godrich 1 do; Duryee 50 do; J E Hassan 300 do; A Grant & co 79 do; Smith & Hubbard 175 do, à ordre 237 do. 17 passagers de la chambre et 1 dans l'entrepont. La liste des noms des passagers à bord de ce bâtiment égarée, je ne puis vous en donner le nombre.

Chargés pour le navire St. Mary, parti hier 13 du courant, à 10 heures du matin avec un chargement assorti à A Fulton & co, J Wm. Osborn, S M Field & co, J H Field & co, Davis & Hobbart, Hebbard, Smith & Grach, R. & co. Godfrey, Blossman & co, P Laidlaw, Burke, Watt & co, P Reed & co, T Pringle & co. Smith & Vorhees, Yeatman, Wood & co, H W Dwyer, Meeker P Lewis, R Hall, Forsyth & Lovelich, Z Taylor, L Maybury, J Donohoe, J Fuburs, Bush & Thacker, Prescott, Jones & co, Cormon & McMahon, Wood & Simmons, R L Ray, Richardson, Waterman & Wood, H Grant, Walton & co, B Brewer & co, J G Rouland, J H Sturgis, H Lyons, S Locke & co, J B Lee & co, R Marsh & co, L Chotain & Levy, M Lund, J G Howell, J R Dwight & co, Ames, Richardson & Wakeman, N C & L Folger, Opdyke & Carrico, A P Gray & co, Taylor & Hadden, Robinson & Grant, P & U Ferguson, L. Marsh, S L McDuffie, R Marsh & co, H L Reeve & co, Bagell & Perkins, E D Edgar, Benj. Levy, Davies & co, Boulguy & co, G L Legendre, Peters & Millard, J Pringle & co, W C Atwater, J P Walton & co, Bostwick & co, J H Lyons, R B Seely, J H Leverich & co, J W Stanton & co, Bogert & Hawthorn, et à ordre. Passagers: Mrs A M Williams, W F Harrison, Dewitt C Heywood, J W Shefort, J Woodley, F R Berry, J W Knapp, et 19 passagers à l'entrepont.

Le navire Huntsville est arrivé hier soir, de la N. Orléans, en 14 jours de traversée.

Le navire à vapeur Natchez, est arrivé hier en 3 jours par la voie de Charleston.

Le navire Louisville est parti samedi.

Le steamer Charleston, ci-devant paquebot naviguant entre Philadelphie et Charleston S. C. se prépare à se rendre à la N. Orléans. Il partira probablement dans le courant de ce mois. Le Charleston est destiné à faire les voyages du Texas.

2 heures P M.—Un navire et 2 briks sont au bas de la rivière et montent.

Temps clair et vent de E. E.

Le brick autrichien Alkarnassus, Gevovich, est parti ce matin pour la Nouvelle Orléans. Il n'a que très peu ou point de cargaison. Il chomble du fret.

Le brick Arzello, Stephens, et la goelette Henry Clay, Martin, sont partis aujourd'hui pour les Atakapas.

Je n'ai rien de plus nouveau à vous apprendre aujourd'hui.

SAVON BRUN—300 caisses No. 1, en magasin et à vendre par WM. T. TOMPKINS & CO, 24 dec 91, rue de la Commune.

SEL—500 boisseaux sel des Iles Turques, en débarquement et à vendre par GEORGE BEDFORD, 24 dec 22, rue Bienville.

CHAUX—100 barils chaux de Thomaston, en débarquement et à vendre par GEORGE BEDFORD, 24 dec 22, rue Bienville.

PLATRE DE PARIS — et ciment hydraulique à vendre en lots convenables aux acheteurs par GEORGE BEDFORD, 24 dec 22, rue Bienville.

BRIQUES—300,000 briques de Boston et de Baltimore, à vendre aux prix des manufactures, et en quantité convenable aux acheteurs par GEORGE BEDFORD, 24 dec 22, rue Bienville.

HUILE DE TANNEURS—60 barils, et 30 pipes huile d'été, en magasin et à vendre par L. H. GALE, 24 dec 93, rue de la Commune.

SEL DES ILES TURQUES—3,000 boisseaux, en débarquement, et en magasin, à vendre en sacs de deux boisseaux chaque, en lots convenables aux acheteurs, par L. H. GALE, 24 dec 93, rue de la Commune.

VIN DE MADERE—15 quarts pipes, reçus et à vendre par WM. C. TOMPKINS & Co. 24 dec 91, rue de la Commune.

BLANC DE BALEINE—70 caisses blanc de baleine de New Bedford, en magasin, et à vendre par WM. C. TOMPKINS & CO., 24 dec 91, rue de la Commune.

TRAITES SUR NEW YORK, à vendre par WM. C. TOMPKINS & CO, 24 dec 91, rue de la Commune.

VIN DE SHERRY—90 quarts pipes en magasin, et à vendre par WM. C. TOMPKINS, 24 dec 91, rue de la Commune.

TRAITES SUR BOSTON—A vendre en sommes convenables aux acheteurs par WM. C. TOMPKINS & CO, 24 dec 91, rue de la Commune.

MELASSES—90,000 gallons mélasse, sur deux habitations, à vendre par GEO. E. COOLIDGE, 24 dec 56, rue Gravier.

SUCRE—260 boucauts sucre, première qualité, à vendre sur une habitation, à des conditions avantageuses, par GEO. E. COOLIDGE, 24 dec 56, rue Gravier.

SUCRE—150 boucauts à vendre sur une habitation au-dessous de la ville, par GEO. E. COOLIDGE, 24 dec 56, rue Gravier.

WHISKEY—650 barils whiskey rectifié, à vendre par G. DORSEY, 24 dec 44, Nelle-Levée.

FARINE—500 barils en magasin, et à vendre par G. DORSEY, 24 dec 44, Nelle. Levée.

BARILS VIDES—300 barils à melasse, en magasin, et à vendre par LEVI H. GALE, 24 dec 93, rue de la Commune.

KERSEYS—30 balles kerseys, article supérieur, en magasin, et à vendre par LEVI H. GALE, 24 dec 93, rue de la Commune.

HABILLEMENS.—Un assortiment général d'habillemens à bas prix, convenables pour le commerce des campagnes et l'usage des habitations, à vendre par FROST & Co, 24 dec 8, rue de la Douane.

BOTTES EN PEAU DE VEAU.—25 caisses bottes fines, reçues et à vendre par 24 dec FROST & Co, 8, r. de la Douane.

ECRITURE.—Les Dames et Messieurs sont respectueusement informés que l'ACADEMIE D'ECRITURE DE DOLBEAR, encognure des rues du Canal et de l'Allée de la Bourse, est actuellement en opération progressive. Elle est conduite par MM. A. & E. Everett, et le public peut être assuré qu'aucune peine ne sera épargnée, durant cette saison, pour maintenir la réputation dont jouit cette institution depuis sept ans. Le but principal est de donner à l'élève une main courante de commerce, qu'il pourra acquérir avec facilité et promptitude. Pour la commodité des personnes qui sont occupées dans la journée, il y a une Classe du Soir qui commence à 7 heures.

Les instituteurs qui voudraient faire prendre des leçons à leurs élèves, sont informés qu'il leur sera fait une forte déduction dans les prix.

Les dames pourront recevoir des leçons à domicile, ou bien à l'Académie, comme elles le désireront.

Les personnes qui désireraient acquérir une écriture à la [illegible] [illegible] 24 dec

[illegible] LAMBERT, [illegible] No. 9 Front Levée

AVIS AUX PARENS.

A dater du 1er. Janvier, la Pension de Demoiselles dirigée par Mad. GRANET, sera transportée, rue Toulouse entre Bourbon et Dauphine.

☞ Le brick paquebot *Architect*, capitaine Gray, venant de Baltimore, est en dechargement vis à vis la rue [illegible], 2de Municipalité. Les consignataires sont priés de [illegible] leurs marchandises. GEORGE BEDFORD, 22 dec 22, rue Bienville.

AVIS—Le navire à vapeur CUBA, partira positivement de la Levée pour Galveston, Texas, lundi 24 du courant, à 10 heures du matin. On ne recevra plus de fret après samedi 22; et les chargeurs sont particulièrement invités à expédier de bonne heure leurs marchandises, et faire une copie de leurs exportations au bureau des agens. BOGERT & HAWTHORN, 22 dec 63, rue Gravier.

☞ Le navire OLYMPIA, capt. Gray, du Hâvre, est en déchargement en face du poteau No 26, première municipalité. Les consignataires, voudront bien venir recevoir leurs marchandises. F. PERRET, 22 dec—3

Vente par le Shérif.

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse de Jefferson—Cour de District.—Claudius Gronet contre Pierre Dubertrand.—No. 16,932.—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour du premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, j'exposerai en vente publique, à la Nouvelle Bourse, encognure des rues Jackson et Levée, ville de Lafayette, jeudi, le 24 janvier 1839, à une heure de relevée, les droits, titres, intérêts et réclamations du défendeur à

Une moitié d'un certain carré de Terre,

désigné par le No. vingt-deux, sur un plan du faubourg Bouligny, dans cette paroisse, dressé par C. F. Zimple, député voyer, le 18 mars 1834, et déposé en l'étude de Louis T. Caire, notaire public, la moitié du dit carré, mesurant cent cinquante pieds face aux rues Live-Oak et des Magasins, et trois cent dix-huit pieds à la rue Valence, borné dans la profondeur par une ligne perpendiculaire à partir de la rue Laurel à la rue des Magasins, formant un centre du dit carré.

Conditions de la vente:—La somme de douze cent cinquante-trois piastres et cinquante cents avec intérêt légal sur la somme de douze cent cinquante piastres, à dater du 3 mars 1839, jusqu'à parfait paiement, et les frais de procès comptant et la balance payable le 1er. mars 1839.

24 dec M. J. GARCIA, shérif.

COUR DE DISTRICT, No. 16,666.—Jacinthe Gourjon h. c. contre Willis Holmes & Joseph Nash—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de District du premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera vendu, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, lundi le vingt huit janvier 1839, à une heure de relevée,

Un lot de terre situé au faubourg Ste. Marie, de cette ville, mesurant, mesure anglaise, soixante quatre pieds deux pouces et demi face à la rue Tchoupitoulas, entre les rues Julia et St. Joseph, sur cent soixante quatorze pieds un pouce de profondeur, borné du côté de la rue Julia par la propriété ci-devant de Charles Byrne, et de l'autre par celle de J. E. Tourné, conformément à un plan du dit lot, tiré par Allou D'Hémécourt, arpenteur, daté du onze décembre 1833, et déposé en l'office de Théodore Seghers, notaire, dans le livre de plans comme plan No. 7; ensemble avec toutes les améliorations et dépendances du dit lot, le quel est subdivisé en deux lots, Nos. un et deux sur le dit plan. Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant. C. F. HOZEY, 24 dec Shérif.

COUR DE CITE.—B. Beauregard contre C. H. Cook.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Gallien Préval, juge consulté de la dite cour, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale en cette ville, jeudi, le vingt-quatre janvier 1839, à une heure de relevée:

Une Esclave nommée Emma, saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions:—Comptant. C. F. HOZEY, Shérif. 24 dec

COUR DES DISTRICT, No. 16600.—F. Variola de Grey contre Littleton Bailey et Thomas May—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable cour de District du premier District judiciaire de l'état de la Louisiane, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis entre les rues Chartres et Royale en cette ville, lundi le vingt huit janvier 1839, à une heure de relevée.

Deux lots de terre situés au faubourg Saulet; près la ville de la Nouvelle Orléans, désignés par les numéros un et deux, sur un plan tiré par Joseph Pilié, voyer, daté vingt sept avril 1833, les dits lots font face à la rue Constance, entre les rues Melicerte et Barthelemy, ayant (mesure américaine) savoir: le lot numéro un, trente et un pieds onze pouces et deux lignes, face à la rue Constance sur, cent vingt sept pieds, dix pouces et quatre lignes, entre lignes parallèles: et le lot numéro deux, contigu au précédent, trente deux pieds, face à la rue Constance, sur cent vingt sept pieds, dix pouces, quatre lignes entre lignes parallèles. Saisis dans l'affaire ci-dessus. Conditions. Mille trente six piastres trente trois cents et demi et intérêt sur mille trente six piastres trente trois cents et demi, du seize janvier 1838, jusqu'à parfait paiement, et les frais d'instance *Comptant*, et la balance payable le treize Février 1839 en un billet endossé à satisfaction. C. F. HOZEY, 24 dec Shérif.

Mrs. McMahon ve. Joseph Grant, jr.

COUR DE PAROISSE.—No. 11,110.—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse, pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale en cette ville, lundi, le vingt-huit janvier 1839, à une heure de relevée:

Un lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé au faubourg Ste. Marie, numéroté quatre-vingt-seize, sur un plan fait par Joseph Pilié, le treize décembre 1821, annexé à une vente passée pardevant G. R. Stringer, notaire, le dix-neuf juin 1829; le dit lot de terre se trouve dans l'Ilet compris entre les rues Baronne, Julia, Carondelet et Girod, ayant, mesure française, soixante pieds face à la rue Baronne, sur cent-vingt pieds de profondeur, borné du côté près la rue Girod, par les lots Nos. 97 et 98, sur la ligne du fond par le lot No. 107, et du côté de la rue Julie, par le No. 95, saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Huit mille deux cent cinquante piastres, avec intérêts à cinq pour cent sur trois mille cinq cent piastres, du seize mai 1838, et sur quatre mille sept cent cinquante piastres, du dix-sept février 1839, et [illegible] *comptant*. Quatre mille sept cent cinquante piastres payables le vingt-sept février 1839, et la balance s'il y a, comptant. C. F. HOZEY, Shérif.

John Teerdenough vs Jean Delus,

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable Alexandre Laneuville, juge conseiller de la cour de cité de la Nelle. Orléans, j'exposerai en vente publique, rue St. Louis, entre Chartres et Royale, le vendredi, 4 janvier 1839, à midi, un cheval alezan; saisi pour satisfaire le jugement rendu dans cette affaire.

Condition—Comptant. 24 dec B. BEAUREGARD, marshal.

Municipalité No. 3 contre Mme. Jardelle.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable W. Orivot, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente, rue des Magasins, entre les rues Désiré et Duplantier, le vendredi 4 janvier 1839, à quatre heures P. M. le contenu d'un Café saisi pour satisfaire le jugement rendu dans cette affaire. Conditions—Comptant. 24 dec B. BEAUREGARD, marshal.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans. Présent l'honorable Ch. Maurian, juge—No. 11,395.—N. Lory et Alex, contre leurs créanciers.—La cession des biens des pétitionnaires ayant été acceptée par la Cour pour le bénéfice de leurs créanciers, il est ordonné que les dits créanciers se réuniront en l'étude de Théo. Seghers, notaire public, le vendredi, 25 de janvier 1839, afin de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires, et en même temps, toutes poursuites contre leurs personnes et leurs propriétés sont suspendues. Il est de plus ordonné que J. N. Pepin, Avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Par ordre de la Cour.—Nouvelle-Orléans, 19 décembre 1838. ARMAND PITOT, 24 dec—3t,en30j Greffier.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de feu John Frederick Oetzman, Jr.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la dite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Frederik W. Schmidt, exécuteur testamentaire de feu John Frederick Oetzman Jr., ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. W. F. C. DUPLESSIS, 19 dec Régistrer des Testamens.

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves. Etat de la Louisiane.—A tous ceux que cela peut concerner—Salut: Qu'il soit connu que attendu que William H. Kerr, demeurant en la ville de la Nouvelle-Orléans, s'est adressé à moi André D. Doriocourt, député Régistrer des Testamens, dans et pour la Paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans, et ex-officio député Greffier de la Cour des Preuves, dans et pour ladite ville et Paroisse, pour publier et annoncer conformément à un Acte de la Législature, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes Judiciaires" approuvé le 10 mars 1834, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, qu'en vertu et en exécution d'un ordre de vente de la susdite Cour des Preuves, en date du 27 juillet 1836, et rendu dans l'affaire de la succession de feu Adam Kinston, les propriétés, bâtimens et effets ci-après décrits, furent, le 16 août mil huit cent trente-huit, par compte de ladite succession, offerts en vente publique, à l'encan par moi, député Régistrer des Testamens susdit, conformément à l'article 900 du Code de procédure de l'Etat de la Louisiane, et furent adjugés au dit William H. Kerr, plus offrant et dernier enchérisseur, comme suit, savoir:

La moitié indivise d'une certaine étendue de terre, située du côté Ouest de la rivière Bishaw, dans la paroisse Livingston, (Louisiane), et connue communément sous le nom de *Ross Tract*, contenant six cent quarante acres, ensemble avec les maisons, bâtimens, améliorations, machines et appareil en dépendant, plus: un lot d'outils de forgeron; adjugés à William H. Kerr pour le prix de deux mille cinq cents piastres, $2500.

L'autre moitié indivise de cette propriété appartient audit W. H. Kerr.

Conditions de la vente: La dite propriété et dépendances seront vendues pour ce qu'elle pourrait rapporter à douze mois de crédit, l'acquéreur devant fournir un cautionnement à la satisfaction du juge de la Cour des Preuves de la Nouvelle-Orléans, et de l'exécuteur testamentaire du défunt, avec hypothèque sur la susdite propriété.

A ces causes, toute personne qui est ou pourraient avoir quelques réclamations contre les propriétés et dépendances ci-dessus décrites, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou jugement de la cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute autre irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente ou pour toute autre cause quelconque, sont par les présentes citées d'avoir à déduire dans trente jours à dater de la publication du présent avis dans les papiers publics, les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite, ne serait pas approuvée et homologuée, comme le demande le dit acquéreur.

En foi de quoi, j'y ai apposé ma signature et le sceau de ladite Cour des Preuves, ce vingt-deuxième jour du mois de décembre, A.D. 1838.

ANDRÉ D. DORIOCOURT, 24 dec Dép. Rég. des Testamens.

MESSRS E. A. CANON & L. SYMA, avocats, rue Condé, No. 157, et rue Royale No. 76, remplacent Mr. Christoval G. de Armas, pendant son absence, en ce qui concerne les affaires de bureau. 22 déc—3

MAGASIN EN DEMANDE.—On a besoin d'un magasin dans le voisinage des rues Chartres, Royale, Bienville ou de la Douane. S'adresser à HARRISON, CLEGG & Co, 22 dec 47, rue Royale.

DEMANDE—On a besoin de six personnes de couleur pour servir à l'Hôtel d'Orléans, rue de Chartres. Il est inutile de se présenter si l'on n'est muni de bonnes recommandations, et que les personnes soient capables, discrètes et fidèles. S'adresser à l'Hôtel susdit. 22 déc—3

AVOINE—400 sacs en débarquement et à vendre par E. & F. ANDREWS, 22 dec 22, rue Gravier.

CHARBON de canal—100 tonneaux charbon de canal, maintenant en débarquement et à vendre en quantité convenable aux acheteurs, par W. & A. MURPHY, 22 dec 136, Vieux Bassin.

GENIEVRE DE HOLLANDE—[illegible] pipes de genièvre de [illegible] à vendre par HUNT & HOWARD, 22 dec 83, Nouvelle-Levée.

[illegible] à vendre par [illegible] & Co. 62, Camp.

AMUSEMENTS.

THEATRE D'ORLEANS.

Mardi, 25 décembre

LE JEUNE MARI,

Comédie en trois actes, par Mazères.

LES IMPRESSIONS DE VOYAGE,

Vaudeville en deux actes.

On commencera à 6 heures et demie.

SOIRÉE DE NOEL,

MUSEUM DE PLOUGH.

Signor BLITZ, *le Diable Comique*, conjointement avec Herr SCHMIDT,

Donneront d'amusantes récréations ce soir 24 du courant. Demain, jour de Noel, il y aura un spectacle à midi, à 4 heures et à 7 heures.

Pendant la soirée des cadeaux seront faits aux dames, et une loterie sera tirée pour l'amusement des enfans.

Dans le cours de la même soirée, Signor Blitz jetera sur son auditoire un peu de sa poudre, qui produira les effets les plus extraordinaires.

Prix d'entrée $1.—Enfans moitié prix.—Les abonnés 25 cents. 24 dec—3

SALLE DE LA BOURSE ST. LOUIS.

Aujourd'hui, Lundi, 24 décembre 1838.

GRAND CONCERT

VOCAL ET INSTRUMENTAL,

Composé de 60 musiciens,—suivi

D'UN BAL PARÉ.

L'orchestre composé de 60 musiciens sous la direction de MM. Prévost, Cobini et L'hemann, exécutera Ouvertures, Harmonies, Quadrilles et Valses.

Les solos de la partie vocale et instrumentale seront exécutés par Mrs. Mathiew, Miuaiss, Vallière, Jobey et L'hemann.

PROGRAMME:

PREMIERE PARTIE.

1o. Ouverture de la Gazza Ladra de Rossini.
2o. Ouverture du Cheval de Bronze, arrangée en harmonie par Beer.
3o. Quadrille du Domino Noir, par Musard.
4o. A la demande de plusieurs personnes, duo de la Norma, pour Hautbois et Basson, exécuté par MM. Vallière et Jobey.
5o. Grand Trois Temps de Strauss.
6o. Ouverture de Gustave, arrangée en harmonie, par Beer.

SECONDE PARTIE.

1o. Fantaisie sur deux motifs des Huguenots de Meyerber, pour cornet à pistons et piano, arrangé et exécuté par Mr. L'hemann.
2o. Cavatine de la Juive d'Halévy, chantée par Mr. Mathiew, élève du Conservatoire.
3o. Air varié de violon de Beriot, exécuté par Mr. Miuaiss, élève de Mr. Bailliot.
4o. Quadrille du Perruquier, de la régence de Musard.
5o. Ouverture de Semiramis, de Rossini.

PRIX D'ENTRÉE: $1 50

Le piano sera tenu par Mr. Norès.

Le bal commencera immédiatement après le concert. Le concert commencera à 8 heures précises.

On pourra se procurer des billets chez messieurs Brocard et Norès, St. Jéhan & Co., et à l'Hôtel St. Charles.

Le concert ne sera point remis. 24 dec—1

SALLE D'ORLEANS.

Mercredi, 26 décembre 1838.

GRAND BAL

PARÉ.

PRÉCÉDÉ D'UN

GRAND BAL D'ENFANS.

Dans ce bal aura lieu une loterie composée de trente lots gagnans, qui seront distribués aux trente premiers numéros qui sortiront de l'urne, dont quinze prix seront destinés pour les demoiselles et quinze pour les garçons.

La loterie sera tirée à huit heures précises, et aussitôt finie, une marche sera jouée par l'orchestre et les enfans qui auront gagné seront proclamés dans la Salle.

Le bal d'enfans commencera à 6 heures et finira à 9, et continuera pour les grandes personnes.

Aussitôt que le Bal d'Enfans sera fini, les domestiques sortiront de la salle.

Prix d'entrée pour les cavaliers........$1 00
Dito pour les enfans.............. 50

☞ Les dames seront admises sans aucune rétribution.

22 déc—3 A. J. ATOCHA.

PANORAMA DE PARIS ET DE SES ENVIRONS.

EXECUTÉ PAR

MM. PHILASTRE & CAMBON,

Peintres des Décors du Grand Opéra, et des Menus-Plaisirs du Roi.

CE Panorama ne pouvant être vu que de jour, ne sera ouvert, provisoirement, que depuis 11 heures du matin jusqu'à 4 heures, et demie du soir, à dater de Dimanche, 23 Décembre courant.

L'établissement est situé rue Royale, sur la place St. Antoine, derrière l'Eglise St. Louis.

Le jeudi seulement, sera réservé pour les personnes de couleur.

La galerie destinée à recevoir les spectateurs, ne pouvant contenir à la fois qu'un petit nombre de personnes, on sera prié de ne se pas demeurer plus de [illegible] personnes au delà [illegible]

Prix d'entrée, $1; moitié prix pour les enfans au-dessous de 12 ans.

Cet immense travail ne pouvant être examiné d'une seule fois, et pour se conformer au désir d'un grand nombre de personnes, on recevra des abonnements à raison de $5, une fois payée, pour tout le temps de l'exhibition.

Un nouveau et remarquable travail vient d'être exécuté par MM. Philastre et Cambon, peintres décorateurs de l'opéra. Il ne s'agit de rien moins que du Panorama de Paris, vu du haut du pavillon de l'horloge, le point le plus élevé du palais des Tuileries. Ce grand ouvrage de peinture est destiné à la Nouvelle-Orléans, où il doit être transporté bientôt par Mr. Bâbid jeune, peintre très avantageusement connu dans cette partie de la Louisiane. MM. Philastre & Cambon ont trouvé dans la connaissance du général Athalin et du colonel Castres, toutes les facilités nécessaires à l'exécution de cet important travail.

(*Extrait du Journal des Débats du 26 Sept. 1838.*) 22 déc—5m

TIRAGE DE LA LOTERIE DE L'ECOLE GRATUITE—Classe No. 50.

Numéros sortis.

44—60—32—12—34—56—14—63—6—30—36—24.

TIRAGE LUNDI.

UN GROS LOT DE $15,000

LOTERIE

DE L'ECOLE GRATUITE, CLASSE No. 51,

Devant être tirée Lundi, 24 Décembre 1838, à 5 heures de l'après-midi, à l'Arcade de Bank.

J. K. MEAD, Directeur.

78 numéros dans la roue—12 sortans.

1 lot de	$15,000		$15,000
1	4,000		4,000
1	2,500		2,500
1	2,000		2,000
1	1,500		1,500
1	1,200		1,200
5	[illegible]		2,500
[illegible]	[illegible]		[illegible]
160	[illegible]		16,500

[illegible] autres, s'élevant à $126,639. Les billets gagnants seront payés comptant aussitôt le tirage.

Billets $4—demi-billets $2 00—quarts de billets $1.

Paquets de 26 billets $100; paquets devoir tirer $48 et pouvant tirer quatre des plus gros lots.

Paquets de billets en proportion. Pour les billets, s'adresser au Bureau du directeur, No. 43, rue des Magasins, près du bureau du Bulletin, et No. 3, à l'Arcade. 21 déc—3

GRANDE LOTERIE D'ETAT.

BEAU PROGRAMME.

CAPITAL $60,000.

Ce programme est semblable à celui qui a été tiré en avril dernier. Lequel est: LA PLUS GRANDE LOTERIE QUI A ETE TIREE EN CETTE VILLE.

Fait le montant du capital.

1 lot de	$60,000
1	10,000
1	5000
1	3000
1	2000
1	1500
1	1000
Dernier lots	10

BILLET SEULEMENT $4!

TIRAGE MARDI.

Un gros lot de

$60,000 PIASTRES.

LES BILLETS, SEULEMENT $4 00. AU GRANDE LOTERIE D'ETAT.

Classe extra No. 1.

Autorisée par la Législature de l'Etat.

Devant être tirée Mardi 25 décembre 1838, à 6 heures P. M., à l'Hôtel Bishop.

S. DAVIS & Co.—Directeurs.

75 Numéros ballotés—12 sortans.

PROGRAMME:

1 Lot de	$60,000	$60,000
1	10,000	10,000
1	5,000	5,000
1	3,000	3,000
1	2,500	2,500
1	2,000	2,000
50	1,000	50,000
30	500	15,000
30	400	12,000
30	300	9,000
30	200	6,000
45	100	4,500

Et autres formant en tout 4378 lots se montant à la somme de $185,955.

Billets entiers, $4—Moitiés 2—Quarts 1.

Paquets de 25 billets contenant tous les numéros de la Loterie, $100; lequel pouvant tirer les quatre plus gros lots montant à $38,000. Paquets de 25 demis $50—Paquets de 25 quarts $25. Pour paquets ou simples billets, s'adresser au Bureau des Directeurs, rue de Chartres No. 16. 22 dec

VIN DU RHIN—Hochheimer, et Rudesheimer, à vendre par HAGEDORN & CRAMER, 22 déc—3 50, rue Bienville.

BAS—Un grand assortiment, à vendre par HAGEDORN & CRAMER, 22 déc—3 50, rue Bienville.

PLATILLES, Creas, Bretagnes, Listados, Rubans et Etoffe rayée, pour le marché mexicain, à vendre par HAGEDORN & CRAMER, 22 déc—3 50, rue Bienville.

DRAPS—Draps anglais, à vendre par HAGEDORN & CRAMER, 22 déc—3 50, rue Bienville.

CACAO—300 sacs cacao, à vendre par HAGEDORN & CRAMER, 22 déc—3 50, rue Bienville.

LES soussignés offrent à vendre à des prix modérés; 40000 cigares de la Havane; 10 barils de pois cassés pour purée; 100 sacs de sel, et toute espèce de conserves alimentaires nouvellement reçues. 22 déc H. PALOC & DUFOUR.

EAU-DE-VIE—[illegible] marque de Seignette à vendre par HUNT & HOWARD, 22 dec 83, Nouvelle Levée.

POIVRE—[illegible] sacs de poivre de Sumatra à vendre par HUNT & HOWARD, 22 dec 83, Nouvelle-Levée.

LUCIFERS—75 grosses de Lucifers brevetés par Dale's et à vendre par HUNT & HOWARD, 22 dec 83, Nouvelle-Levée.

MAQUEREAUX—300 barils demi et quart de barils à vendre par HUNT & HOWARD, 22 dec 83, Nouvelle-Levée.

CORNICHONS—de Lewis & Hackwell's, en gallons et demi gallon, HUNT & HOWARD, 22 dec 83, Nouvelle-Levée.

BEURRE DE GOSHEN—30 barillets de beurre frais dernièrement reçus et à vendre par HUNT & HOWARD, 22 dec 83, Nouvelle-Levée.

BLANC DE BALEINE—à vendre par HUNT & HOWARD, 22 dec 83, Nouvelle-Levée.

CHANDELLES DE SUIF—à vendre par HUNT & HOWARD, 22 dec 83, Nouvelle-Levée.

TABAC—50 boites de Tabac de Robinson, à vendre par HUNT & HOWARD, 22 dec 83, Nouvelle-Levée.

VINAIGRE—60 barils de vinaigre de cidre à vendre par HUNT & HOWARD, 22 dec 83, Nouvelle-Levée.

CAFÉ—[illegible] de la Havane, et [illegible] de Rio, à vendre par HUNT & HOWARD, 22 dec 83, Nouvelle-Levée.

POUR CINCINNATI, WHEELING ET PITTSBURG—Le bateau à vapeur RELIANCE, capitaine [illegible], ayant actuellement du fret pour les ports susdits et tous les ports intermédiaires, et partira aujourd'hui à 4 heures de l'après midi. Pour fret ou passage, s'adresser au wharf de la rue Poydras, ou à JOSEPH LANDIS & CO., 24 dec 14, rue Poydras.

POUR SHREVEPORT, Natchitoches et Alexandrie.—Le bateau-à-vapeur, tirant peu d'eau, COLUMBIAN, capitaine Dunn, partira pour les ports susdits mardi, 25 du courant, à 4 heures de l'après-midi. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, près de la rue Poydras, ou à SMITH & VOORHEES, 24 dec 36, rue du Camp.

POUR COLUMBIA (Ark.) Lac Providence, Vicksburg, Rodney et Natchez.—Le bateau à vapeur au marcheur SOUTHERNER, capitaine Bennett, est actuellement prêt à recevoir du fret et partira sous peu pour les lieux susdits et tous ceux intermédiaires. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à SMITH & VOORHIES, 22 dec 36, rue du Camp.

PAQUEBOT REGULIER Pour Columbia, Princeton, Providence, Vicksburg, Carthage, Grand Gulf, Rodney, Natchez et Fort Adams—Le superbe bateau à vapeur EMPEROR, capitaine Auter, partira mercredi 26 du courant, à 10 heures du matin, pour le lieu susdit et tous ceux intermédiaires. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à PIERCE SHANNON & BROTHER, 57, rue des Magasins.

N. B. Toutes les charges seront payées sur les marchandises envoyées sur ce bateau; et aucune dette contractée par l'équipage ne sera payée à moins qu'elle ne soit appuyée d'une autorisation du capitaine. 22 dec

POUR CINCINNATI, WHEELING & PITTSBURG—Le steamer RELIANCE, capitaine Scott, est maintenant prêt à recevoir du frêt pour les ports ci-dessus et tous les lieux intermédiaires, et partira très prochainement. Pour frêt ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, au wharf de la rue Poydras, ou à JOSEPH LANDIS & CO. 19 dec 14, rue Poydras.

POUR ST YAGO DE CUBA—La goelette fine voilière WATER WITCH, capt. J. Dupuire, partira positivement pour le port ci-dessus, jeudi, 27 du courant.

Elle pourrait prendre encore quelques passagers et quelques tonneaux de fret, si l'on s'adressait immédiatement à A CAPDEVIELLE & Co, 24 dec 19, rue Toulouse.

POUR NEW-YORK—*Ligne de paquebots du Holmes.—Paquebot régulier du 1er janvier 1839.*—Le navire paquebot PANTHEA, capitaine G. W. Ashby, partira pour ledit port. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis à vis du marché aux légumes, ou à 24 dec HAVRY O. AMES, 48, r. du Camp.

POUR NEW-YORK.—Passage seulement.—Le brick MISSISSIPPI, classé A 1, capitaine Schofield, ayant son chargement à bord, partira positivement le 26 du courant. Pour passage seulement, s'adresser à GEORGE BEDFORD, 24 dec 22, rue Bienville.

POUR SAVANNAH.—Le brick GRANAU, fin voilier, capitaine Gilchrist, ayant une partie de son chargement engagé, partira sans délai. Pour fret ou passage, s'adresser à GEORGE BEDFORD, 24 dec 22, rue Bienville.

POUR NEW-YORK.—Passage seulement.—Le brick COCHICO, classé A 1, et fin voilier, capitaine Crosby, ayant son chargement engagé, peut agréablement loger 5 ou 6 passagers. S'adresser à GEORGE BEDFORD, 24 dec 22, rue Bienville.

POUR BALTIMORE—*Passage seulement*—Le brick CATHERINE, capitaine Vesper, ayant tout son chargement engagé, et allant à bord, partira aussitôt que possible. Il peut commodément loger 5 ou 6 passagers. S'adresser à GEORGE BEDFORD, 24 dec 22, rue Bienville.

POUR BALTIMORE—Passage seulement—La barque paquebot GALILEO, capitaine Lombard, ayant son chargement à bord, partira positivement pour le port ci-dessus. Pour passage seulement, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à GEORGE BEDFORD, 24 dec 22, rue Bienville.

POUR BALTIMORE—Le brick ISAAC FRANKLIN, classé A 1, capitaine Smith, ayant presque tout son chargement engagé et allant à bord, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour le reste du fret ou passages, ayant de beaux emménagemens, s'adresser au capitaine à bord, ou à J. W. ZACHARIE & Co, 24 dec 88, rue de la Commune.

POUR MARSEILLE—Le navire fin voilier VAILLANT, classé A 1, capitaine Bienvenu, ayant un chargement entier engagé, partira immédiatement pour le port susdit. Pour passage seulement, s'adresser à ASHBRIDGE & JENKINS, 22 dec 65, rue de la Commune.

LIGNE DE PAQUEBOTS de la Nouvelle Orléans et de Baltimore—Le brick ARCHITECT, capitaine A Gray, sera prêt à recevoir du fret pour Baltimore, dans peu de jours, ayant une partie de son chargement engagé, il partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à GEORGE BEDFORD, 22 dec 22, rue Bienville.

POUR VERA-CRUZ—Le navire ELIZA, ayant besoin de quelques tonneaux de fret, partira sous peu et prendra quelques passagers. S'adresser au capitaine à bord ou à 22 dec H. PALOC & DUFOUR.

POUR MATAGORDA.

La goelette CASSIUS, de première classe, et fine voilière, capitaine Cahill, ayant les 2/3 de son chargement engagé et allant à bord, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à ASHBRIDGE & JENKINS, 22 dec 65, rue de la Commune.

DEMANDE—On a besoin de deux bricks de la capacité d'environ 2 à 300 tonneaux navire, pour expédier dans un port du Nord. S'adresser à L H GALE, 22 dec 93, rue de la Commune.

PAQUEBOT POUR APALACHICOLA.—Le brick O. E. RAYMOND, classé A1, doublé et chevillé en cuivre, commandé par le capitaine Post, étant tous les jours attendu, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour frêt ou passage, s'adresser à KIDDER & HEAD, 21 dec 94, rue Poydras.

Premier bâtiment—POUR MATAGORDA—Le brick EMELINE, fin voilier, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Heath, ayant les 2/3 de son chargement engagé, partira sous peu. Pour le reste du frêt ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à ASHBRIDGE & JENKINS, 20 déc 65, rue de la Commune.

Ligne de Paquebots de Lombard.

POUR BOSTON.—Le paquebot CHEROKEE, classé A 1, capt. Loring, ayant la moitié de son chargement engagé, et allant à bord, partira sous peu. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, en face de la rue St. Joseph, ou à JOHN A. MERRITT, 19 dec 20, rue du Camp.

POUR LA HAVANE.—Le brick R. GRONING, paquebot régulier, capitaine Lunden, partira très incessament pour le port ci-dessus. Peut frêt de 300 barils ou pour passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, ou à 18 dec R. GRONING & Co.

POUR LA HAVANE.—Le navire LA GRANGE, classé A 1, capitaine Marshall, partira très prochainement. Pour fret de 700 balles de coton, ou passage, s'adresser à R. GRONING & Co. 18 dec

POUR LA MOBILE—La goelette ATLANTIC, capitaine Peterson, ayant en ce moment du fret et partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord au bassin du nouveau canal ou à WALKER, KNIGHT & Co. 17 dec 26, Nouvelle Levée.

POUR SAVANNAH—Le beau brick fin voilier doublé en cuivre KENTUCKY, capitaine Hatch, a besoin de l'accomplissement de 50 boucauts pour compléter son chargement et partira sous le plus bref délai pour le port ci-dessus; pour fret duquel, ou passage, ayant d'excellens emménagemens, s'adresser à bord, à 6 rangées au-dessous du rail road, ou à WOOD & SIMMONS, 17 dec 80, rue des Magasins.

POUR LA HAVANE—Le brick goelette grand EMILIO, bien connu, capitaine Soler, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour frêt ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à 17 dec M. S. CUCULLU, LAPEYRE & Co.

POUR LA HAVANE—La goelette GHIKA, fine voilière et de première classe, doublée et chevillée en cuivre, capitaine Hunter, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour le reste du frêt ou passage, s'adresser à KIDDER & HEAD, 17 dec 94, rue Poydras.

POUR LA VERA CRUZ—La goelette fine voilière LILIA, ayant une partie de son chargement engagé, devant partir sous peu de jours. Pour fret ou passage, s'adresser au soussigné, rue Royale, No. 224. 15 déc—1 ED. PINGUET.

PENSIONNAT ET EXTERNAT DE DEMOISELLES.

Dirigé par Mme. Granet,

Rue PHILIPPE, près de la rue du Canal.

Les classes de Français sont faites par M. GRANET. 27 nov

COLLEGE DE VERSAILLES.—Le Prospectus du Collège de Versailles vient de paraître; on peut se le procurer, en s'adressant de midi à 2 heures, à M. E. Barthe, avocat, rue Royale, entre St-Pierre et Toulouse; chez M. AR. Morel, libraire, rue Royale, entre Toulouse et St.-Louis, et chez Mr. Lelièvre, libraire, rue Royale, encoignure Ste. Anne.

L'ouverture des classes est fixée au 15 de janvier prochain, 15 dec—15

AVIS—Décédé à la Grande Canarie, le 16 de septembre dernier, *Don Francisco Gouria*, à l'âge de 59 ans. Si cette nouvelle vient à la connaissance du fils du défunt, il est instamment prié de retourner dans ces îles. 19 dec—6

Aux Messieurs de la Nouvelle-Orléans et environs, visiteurs de la ville.

JAMES & TAYLOR, de l'ancienne maison *Alfred F. James*, favorablement connue de plusieurs marchands de cette ville, comme propriétaires de l'Etablissement de Tailleur, au comptant, rue Maiden Lane No. 68, New York, informent respectueusement leurs amis et le public en général, qu'un d'eux a l'intention de faire un tour à la Nouvelle-Orléans vers le commencement de décembre, pour y apporter un assortiment d'HABILLEMENTS qu'ils vendent pour du comptant aux mêmes prix qu'ils les vendent à New-York. Leur assortiment consistera en articles des plus à la mode, tels que *Levites et Habits, Surtouts, Pantalons et Gilets de dessous*, des plus beaux qui aient été offerts en vente en cette ville. Pour l'information des personnes qui n'ont pas été visiter leur établissement à New-York, ils diront qu'ils y vendent à des prix moindres de 25 pour cent que ceux des magasins de tailleurs aux meilleurs marchés, et que leur coupe et leur confection ils ne seront surpassés par personne. On donnera à temps avis de l'arrivée de ces marchandises et de l'endroit où elles devront être exposées; et comme le séjour de l'un d'eux sera nécessairement que de peu de durée, ils engagent leurs amis à s'empresser de venir faire leur choix, aussitôt l'arrivée de leurs habillemens.

☞ Les marchands et particuliers sont informés que MM. James & Taylor se chargeront avec plaisir de tous les ordres qu'ils pourraient leur donner pour leur manufacture ou pour la fourniture d'habillemens de tous genres, à des prix extraordinairement bas. 22 nov—1

RIZ—117 tierçons riz de première qualité, en débarquement du brick Chili, venant de Charleston et à vendre par LAYET & AMELUNG, 24 déc 17, rue du Commerce.

JAMBON—Jambons sous enveloppe et pinte cotée, en magasin et à vendre par LAYET & AMELUNG, 24 dec 17, rue du Commerce.

PORC et bœuf—400 barils porc mess et prime; 400 barils de bœuf 1re. qualité, en magasin et à vendre par LAYET & AMELUNG, 22 dec 17, rue du Commerce.

THÉ IMPERIAL, Young et Old Hyson, Pouchong en débarquement et à vendre par HUNT & HOWARD, 22 dec 83, Nouvelle-Levée.

VENTES A L'ENCAN.

PAR JOS. LECARPENTIER.

IL sera vendu, Lundi, 24 décembre 1838, à 4 heures précises de l'après midi, sur la Levée, entre la rue de l'Hôpital et des Casernes, la balance de la cargaison du navire Jeune Edouard, du Marseille, consistant en:

200 Barriques Vin,
Vins en caisses assortis,
Savon assorties,
Nougat,
Bouteilles vides,
Bouchons, &c. &c. 24 dec—1

PAR H. J. DOMINGON.

IL sera vendu, jeudi, 27 décembre 1838, à 4 heures, à son magasin d'encan, [illegible] No. 68, pour clore une facture,

Un assortiment

de divers articles, tels que gros de Naples unis et brochés, robes et ceintures, châles Cachemires, brodés 3/4, 4/4 et 5/4, écharpes cachemire brodées, robes de mousseline brodées, fichus de gaze, écharpes, pelerines, bonnets gazes pour bal, chapeaux, gants, cravates [illegible] de 36 à 44 pouces de grandeur, [illegible], franges en laine, [illegible] &c. &c. &c. 24 dec—3

PAR BOUNY & CRUZAT.

IL sera vendu, jeudi, 27 du courant, à midi, à la Bourse de Cité, rue St.-Louis,

La négresse ADELAIDE, créole du [illegible], âgée de 21 ans, avec son enfant NUMA, négrillon âgé de [illegible] ans, garantis des vices et maladies prévus par la loi.

ADELAIDE est [illegible] [illegible] [illegible] pour à tout. Elle est recommandée [illegible] [illegible].

Conditions: Un tiers comptant et la balance à 6 et 12 mois de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement, [illegible] de non paiement des billets à leurs échéances, ils porteront intérêt à raison de 10 pour cent par an, sans que cette clause puisse en retarder le paiement.

L'acte de vente par devant Carlisle Pollock, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 24 dec—3

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

Faillite de Jacques Girodeau.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable Cour de Paroisse, pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans, en date du 6 décembre 1838, sous la direction de Mr. Joseph Reynes, syndic des créanciers de Girodeau; il sera vendu le samedi, 5 janvier 1839, à 10 heures du matin, à l'établissement ci-devant tenu par ledit Girodeau, au bout du chemin à Pontchartrain, dans la ville de Milneburg, au lac.

Les meubles meublant le susdit établissement.

Conditions—Comptant. 24 dec—10

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

Faillite de Jacques Girodeau.

EN vertu de deux ordres de l'honorable Cour de Paroisse, pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans, en date du 5 et du 15 décembre 1838, il sera vendu le samedi, 26 janvier 1839, à midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, sous la direction de M. Joseph Reynes, syndic des créanciers de Jacques Girodeau, les propriétés suivantes, abandonnées par le failli à ses créanciers:

—ESCLAVES—

1o. GODFREY, griffe, âgé d'environ 38 ans.
2o. GEORGE, nègre, âgé d'environ 19 ans.

Ces deux esclaves appartiennent par moitié indivise au failli et à Mr. Jacques Marie, qui consent à la vente.

—PROPRIETES—

1o. Dix lots de terre situés à Mandeville dans la paroisse St. Tammany, en cet état, désignés par les numéros 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 de l'ilet No. 1, sur un plan particulier, dressé le 4 mars 1836, par L. Burgi, et déposé en l'étude de Louis Feraud, ci-devant notaire, au livre des plans, livre 1—No. 27, suivant lequel plan, lesdits lots de terre mesurent, au pied français, chacun 34 pieds de face à la rue du Lac, entre les rues Ride et Montana, sur 150 pieds de profondeur; de chaque côté, le lot No. 1 faisant encoignure aux rues Lac et Ride, lesquels lots ont été achetés conjointement et indivisément chacun par moitié, par le failli et Mr. Jean Baptiste Pouilliaby, qui consent à la vente de sa moitié.

2o. Un morceau de terre situé dans la ville de Milneburg, sur le lac Pontchartrain, faisant partie des lots désignés par les Nos. 1 et 2 de l'ilet No. 1, sur un plan original de ladite ville, déposé en l'étude de Carlile Pollock, notaire public, ledit morceau de terre mesurant, au pied français, 30 pieds de face à la rue Champs Elysées, sur une profondeur de 120 pieds.

3o. Tous les droits, titres et actions généralement quelconques que le failli a et peut avoir, en vertu et aux termes de la vente judiciaire qui lui a été passée le 31ème jour du mois de juillet 1838, par madame Louise Vivier, veuve Antoine Bouché, par acte au rapport de Octave de Armas, notaire public, sur une terre située dans la paroisse d'Est Baton Rouge, en cet état, de la contenance d'environ mille arpens de superficie, mesurant 250 perches, face à la rivière Comite, 421 perches du côté d'en haut, et 313 perches du côté d'en bas, et bornée d'un côté par les terres de Mr. Thomas Urquhart, et de l'autre par celles de Mr. Francis Puffer.

4o. Trois lots de terre contigus, situés à Milneburg, village situé sur les bords du lac Pontchartrain près l'embouchure du Bayou St. Jean, mesurant chacun 60 pieds de face à la rue des Frères, (Fish street), [illegible] profondeur incomplet [illegible] Lac, et dont les lots [illegible] entre deux [illegible] [illegible], et [illegible] quatrième lots du [illegible] [illegible], [illegible] suivant [illegible] du Lake street) entre deux [illegible] [illegible] No. 37, 38, et 39 [illegible] [illegible] Mr. [illegible] le 10 janvier 1836, et déposé en l'étude de William Christy, notaire public, et le No. 39 formant l'encoignure de la rue des Frères (Fish street) et le quatrième rue du Lac (Lake street).

5o. Cinq arpents de terre situés dans la paroisse de Plaquemines, faisant partie de la terre connue sous le nom de Beau Séjour, située de ce côté du fleuve, à environ un mille de cette ville, et désignés sur le plan de la concession, par les Nos. 21, 22, 23, [illegible] dessiné par [illegible] le 4 février 1834, et déposé en l'étude de Théo. Seghers, notaire public, et inscrit sous la désignation du plan No. 29, et formant partie d'un certain plus grand terrain de quatre arpens [illegible] 40 arpents, [illegible] indivisément par le failli et Mr. Langeau, qui consent à la vente de sa moitié.

6o. Un lot de terre, situé au faubourg Marigny, formant partie du dit faubourg, mesurant au pied français, 30 pieds de face à la rue de l'Union, sur 120 pieds de profondeur [illegible].

Termes et conditions.—[illegible] esclaves, comptant.

Les propriétés No. 1, 2, 4, 5 et 6 moins de crédit, en billets (par compte), endossés à la satisfaction du syndic, et avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.

La propriété No. 3, comptant.

Les propriétés No. 1, 2, et 3 [illegible] en deux billets payables, le premier le 9 janvier 1840, et le second le 9 février 1840, endossés à la satisfaction du syndic et avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

En cas de non paiement des billets à leurs échéances respectives, ils porteront un intérêt de dix pour cent, à compter de l'échéance jusqu'à parfait paiement, sans que cette clause puisse en retarder le paiement.

Les actes de vente seront passés par C. V. Boudousquié, notaire public, dans les deux jours de l'adjudication, aux frais des acquéreurs, [illegible] de l'adjudication, et faute par eux [illegible] de se conformer aux termes et conditions de la vente, la propriété [illegible] sera revendue à la folle enchère de ceux des acquéreurs qui auraient manqué [illegible] conditions, sans avis préalable, et aux termes ci-dessus exprimés, les lots et esclaves ci-dessus seront rendus adjugés aux offrans et derniers enchérisseurs.

24 dec—3—24 et 31d; 7,14,21 et 28j.

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu le Jeudi, 27 janvier 1839, à midi à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Royale et de Chartres, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse, pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, en date du 12 décembre 1838, sous la direction de [illegible], les propriétés suivantes, abandonnées par le failli à ses créanciers.

Les tiers indivis de trois lots de terre situés au faubourg Washington, à un mille environ au-dessous de cette ville, et désignés sur un plan déposé à la Bourse de Cité, sous les Nos. 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29 et 40.

Conditions—$777 17c. payables comptant, et la balance à un et deux ans de crédit, en billets endossés à la satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente pardevant Mr. Théodore Seghers, notaire public, aux frais des acquéreurs. 24 dec—4,11m

PAR FERNANDEZ & WHITING.

Vente pour compte du Gouvernement.

IL sera vendu lundi 24 du courant, à 11 heures du matin, sur la Levée, au dessus du chemin de Pontchartrain, en débarquement de la goelette Columbia, et sous la surveillance de M. John E Grayson, commissaire des subsistances, les provisions ci-après:

1747 morceaux de jambon pesant 23,845 livres, 156 barils biscuit pesant 11,230 livres, 49 barils vinaigre. 22 déc—2

Voitures à l'Encan.

PAR H. J. DOMINGON.

IL sera vendu lundi, 24 décembre en face de l'Hôtel St. Charles, à midi précis, six superbes voitures et harnais, comme suit:

Une superbe barouche à trois places et son harnais,
Deux superbes barouches à deux sièges,
Une voiture à deux sièges,
Deux wagons légers, un dito impérial.

Conditions à la vente. 22-dec—3

BILLARD CREOLE A L'ENCAN.

PAR J. LE CARPENTIER.

IL sera vendu jeudi prochain, 27 du courant, à une heure précise P. M., dans le Passage de la Bourse entre Conti et Bienville. Un beau et excellent billard créole, billes et queues. Aussi trois grands tableaux, peints à l'huile, représentant les Trois Journées de Juillet 1830 en France.

Conditions: au moment de la vente. 22 dec—4

ETRENNES pour le Noël et le 1er de l'an—Le soussigné ont un grand assortiment d'articles convenables pour les présents de nouvel an, tels que: émaux en or, bagues, épinglettes, mécanismes, porte dames, caisses à la mode, et une grande variété d'autres articles etc. POLLARD & GREEN, 21 déc 26, rue de Chartres.

A VENDRE en magasin, par le soussigné:

600 Onces Sulfate de Quinine Pelletier;
200 Caisses Cerises à l'eau-de-vie, [illegible] choisi;
500 Caisses Vin Rouge;
1 Caisse Linge français;
300 Caisses Liqueurs assorties;
90 Malles françaises;
20 Caisses Absinthe suisse;
100 Paniers Champagne, première qualité;
Parfumerie assortie;
Porcelaines de table;
1 caisse livres d'éducation, français.

17 dec—1m G. WASTELLE, 191, rue St.-Louis.

PROCLAMATA.

Ein wohllöbliches Niedergericht hat, auf Anhalten des Sn. Johann Ferdinand Zeitler, Bürmaler et Provisors, [illegible] erkannt:

Das der abwesende Heinrich Julius Zeitler bis zum 23sten September 1839, als in termino unico et præclusivo peremtorio [illegible] vor diesem wohllöblichen Niedergericht sich einzufinden schuldig seyn solle, widrigenfalls derselbe von Gerichtswegen für todt werde erklärt werden; das ferner alle und jede, welche an das Vermögen des vorerwähnten Heinrich Julius Zeitler, Erbrechte, Ansprüche oder Forderungen aus irgend einem Grunde, oder der Unterbringung der auf das Verschollenen Namen geschriebenen stehenden Hypothek-Posten oder belegten Capitalien zu widersprechen ein Recht zu haben vermeynen, gehalten seyn sollen, Ausnahmlos gedachte gehörig legitimirte Bevollmächtigte, spätestens in obigem peremtorischen Termine bei Einem wohllöblichen Niedergerichte sich anzugeben und ihre An- oder Widersprüche [illegible] zu Protocoll, bei Strafe des nachmaligen Stillschweigens und Ausschlusses zu melden.

Hamburg, den 26sten September 1838. 21 dec—6

DEUTSCHE KIRCHE.—Des ersten Christtages Mittags 2 Uhr wird in dem Schulsaale der Methodisten-Kirche, Ecke von Carondelet und Poydras Strasse Deutsch Protestantischer Gottesverehrung und hierbei des heiligen Abendmahl gehalten, wobei sämmtliche deutschen Landesleute einladet.

RUDOLPH KORNDOERFER, Pfarrer. Ecke von St.-John Baptiste und James Street ein 22 dec—3 Gasthof oberhalb des Wasserwerkes.

LES soussignés ont en magasin et offrent à vendre à des conditions avantageuses: 500 caisses thé assorti, 9 demi pipes vin de Sicile, [illegible] de Malaga; vin de Porto, vin de Madère et vin de Ténériffe assortis [illegible] de sherry de [illegible] VAN WYCK & Co, 22 dec 36, rue du Camp.

AVIS est par le présent donné, qu'une élection de huit directeurs de la société pour le [illegible] des orphelins des [illegible] qui devront, servir pour l'année prochaine, aura lieu au bureau de la compagnie, rue du Canal, lundi, 7e. jour du mois de janvier, [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] 19 dec—16